



## Conseil Communautaire du 14 avril 2026

### PROCÈS-VERBAL

#### **ORDRE DU JOUR :**

---

1. Élection du président .....	3
2. Composition du bureau .....	12
3. Élection des vice-présidents .....	13
<input type="checkbox"/> 1 <sup>er</sup> vice-président : .....	13
<input type="checkbox"/> 2 <sup>ème</sup> Vice-Président.....	17
<input type="checkbox"/> 3 <sup>ème</sup> Vice-Président.....	20
<input type="checkbox"/> 4 <sup>ème</sup> Vice-Président.....	21
<input type="checkbox"/> 5 <sup>ème</sup> Vice-Président.....	22
<input type="checkbox"/> 6 <sup>ème</sup> Vice-Président.....	25
<input type="checkbox"/> 7 <sup>ème</sup> Vice-Président.....	27
<input type="checkbox"/> 8 <sup>ème</sup> Vice-Président.....	28
<input type="checkbox"/> 9 <sup>ème</sup> Vice-Président.....	30
4. Lecture charte de l' élu local .....	36
5. Adoption du procès-verbal du 10 mars 2026 .....	36
6. Délégations au président .....	36
7. Décisions .....	39



## Conseil Communautaire du 14 avril 2026

### PROCÈS-VERBAL

Le quatorze avril deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy le Franc, sous la présidence de Monsieur Jacques ROBETTE, doyen d'âge en vue de l'élection du président et des vice-présidents.

Monsieur Régis LHOMME : Bonsoir à tous et à toutes. Un spécial bonsoir aux 22 nouveaux délégués communautaires qui nous ont rejoints ce soir. 22 nouveaux maires. C'est impressionnant.

Ce soir, il m'appartient uniquement d'ouvrir la séance d'installation du nouveau conseil.

Le nouveau conseil communautaire est maintenant installé et je vais donc laisser la parole à notre doyen d'âge Jacques ROBETTE.

**Étaient présents** : *Aisy-Sur-Armançon* : Mme FINCO Marie-Emmanuelle, *Ancy-Le-Franc* : M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, M. ROBETTE Jacques, *Ancy-Le-Libre* : M. PRIMARD Laurent, *Argentenay* : Mme TRONEL Catherine, *Argenteuil-Sur-Armançon* : Mme LEBRETON Laure, *Arthonnay* : Mme ROUSSEAU Josiane, *Baon* : M GONZALEZ Rémi, *Bernoil* : M FORGEOT Gilles, *Chassignelles* : Mme JERUSALEM Anne, *Cheney* : M. CALONNE Marc, *Collan* : Mme GIBIER Pierrette, *Cruzy-Le-Châtel* : M. DURAND Thierry, *Cry* : M HACQUIN Denis, *Dannemoine* : M CROUZET Pierre-Louis, *Dyé* : M. ROUGET Yves, *Épineuil* : Mme VEYRAT DAL DEGAN Julie, *Flogny La Chapelle* : M. MANSANTI Franck, M DENOMBRET Jean-Marie, *Fulvy* : Mme SORET Françoise, *Gigny* : M. LANSAMAN Gérard, *Gland* : Mme CAMUS Sandrine, *Jully* : Mme AUBRIOT Mélanie, *Junay* : M. PROT Dominique, *Lézennes* : Mme LACROIX Audrey, M AUMAÎTRE Damien, *Mélisey* : Mme RONDOT Pascaline, *Molosmes* : M. COLAS Alexandre, *Nuits-Sur-Armançon* : M. GIOTOPOULOU DAVID Athéna, *Pacy-Sur-Armançon* : Mme FRANCHE Céline, *Perrigny-Sur-Armançon* : M COQUILLE Éric, *Pimelles* : M. RETIF Adrien, *Quincerot* : M. BETHOUART Serge, *Ravières* : M. LETIENNE Bruno, M JULIEN Lionel, *Roffey* : M. GAUTHERON Rémi, *Rugny* : M RONDOT Ludovic, *Saint-Martin-Sur-Armançon* : M. LEMAIRE Benjamin, *Sambourg* : M PARIS Stéphane, *Sennevoy-Le-Bas* : M VARAILLES Dominique, *Sennevoy-Le-Haut* : Mme JANISZEWSKI Stéphanie, *Serrigny* : M BOSTEL Christophe, *Stigny* : Mme DOLLIER Anne, *Tanlay* : M. DELPRAT Éric, M. FERRARI Benoît, *Thorey* : M. POINSOT Nicolas, *Tissey* : M. SABOURIN Sébastien, *Tonnerre* : M. CLECH Cédric, Mme BUELLONI Annaelle, Mme ORGEL Emilie, M LENOIR Pascal, Mme TOULON Sylviane, M. DROULEZ Thomas, Mme BOUFELAH Djamila, M. NOEL Nicolas, Mme BENOÎT Gaelle, M. CHAISY Benoît, M. ROY Claude, Mme PRIEUR Chantal, M BARJOU Gilles, Mme BAILICHE Bahya, *Trichey* : Mme GRIFFON Delphine, *Tronchoy* : M. PATEY Jean Marie, *Vézannes* : M. LHOMME Régis, *Vézennes* : M. PACAULT Philippe, *Villiers-Les-Hauts* : M. BERCIER Jacques, *Villon* : M COMET Clément, *Vireaux* : M. PONSARD José, *Viviers* : M PICQ Christian. *Yrouerre* : M. ZANIN Alain.

**Excusés ayant donné pouvoir** : *Flogny la Chapelle* : Mme BOURIQUET Audrey (a donné pouvoir à M MANSANTI Franck), *Tanlay* : Mme YVOIS Caroline (a donné pouvoir à M DELPRAT Éric), *Tonnerre* : M IPPOLITO SCHWAGER Lucas (a donné pouvoir à Mme BENOÎT Gaelle), Mme HAMON Anne Sophie (a donné pouvoir à M NOEL Nicolas)

**Secrétaire de séance** : M LENOIR Pascal

**Date de convocation** : mardi 7 avril 2026



## Conseil Communautaire du 14 avril 2026

### PROCÈS-VERBAL

Monsieur Jacques ROBETTE : Le « doyen d'âge » est très honorifique : doyen de la faculté de médecine, on peut dire « l'ancien », « le vieux », « le patriarche », tout cela au gré de votre gentillesse.

Mesdames et Messieurs, pour certains qui étaient ici présents, nous étions réunis en septembre 2023, par un beau jour du mois de septembre, Vous avez pris « ce petit chemin qui sentait bon la violette, le cœur léger, pour aller voter à Lézennes. Nous nous retrouvons donc trois ans plus tard et manifestement, la physionomie de la salle a changé. Je vois de nouvelles têtes. De ce fait, je vous félicite pour votre élection. Je vois beaucoup d'anciens. On s'accroche, on s'accroche à ce mandat. Quoique je me dis que, entre un nouveau postulant et un ancien, j'ai quelques difficultés, je pense. Quand on se présente pour la première fois, si l'on a bien compris, ce que souhaitent vos concitoyens et que l'on a peu de casseroles à vos basques, on est élu.

Par contre, quand en se faisant pour la deuxième ou la troisième fois, il est évident qu'effectivement, on a dû éprouver vos capacités de maire, vos sens du dialogue. Et puis, de toute façon, on ne triche pas contre un calendrier. Je pense que c'est très bien et je vous félicite, pas trop quand même, parce que faut reconnaître que la réforme électorale, à savoir une liste unique et commune, comme disait Corneille « *à vaincre sans péril, on triomphe sans gloire* ».

Certains peuvent se dire « *mais on va toujours avoir ce doyen ici, hein ?* » Comme disait ma grand-mère, « quatorze ans de plus, je pourrais lui filer le bouillon de 11 h ». Ce n'est pas le cas. Et puis, pour parodier le film de Lino Ventura qui dit à ses condisciples « *Les gars, je me couche comme les poules, je me lève au chant du coq, je me sens en pleine forme* ».

Je suis très très heureux d'être encore présent parmi vous. Alors, rassurez-vous, à la prochaine mandature, je serai plus bancal, ce ne sera plus moi...

Je dois vous lire l'article L5211-9 en ma qualité de doyen d'âge. J'ai en charge de diriger la réunion jusqu'à l'élection d'un nouveau président. Ensuite ma mission s'arrêtera. Alors je vais. C'est très, très protocolaire et très rigoureux. Nous allons donc respecter le règlement. Je vais donc procéder à l'appel des conseillers.

*M. ROBETTE Jacques procède à l'appel des élus communautaires. 75 présents ou représentés.*

Il convient de nommer 2 scrutateurs : Mme PRIEUR, Mme TRONEL.

## 1. ÉLECTION DU PRÉSIDENT

Monsieur Jacques ROBETTE : Conformément à l'article L21-16 du CGCT, je vous rappelle que le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat avait obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des voix, c'est la personne la plus âgée qui devient président.

Il faut que l'on soit assez strict et rigoureux dans la présentation au moment du vote. Un bulletin blanc avec rature, dessin, etc., est considéré comme nul. Il faut savoir que les bulletins blancs et nuls sont décomptés des bulletins valides. Ils ne comptent pas pour le vote. Lorsque les candidats viendront présenter leur programme, je vous demande de ne pas les interrompre et de ne pas leur poser de question.

Ces éléments étant rappelés, je procède à l'appel aux candidatures.

Quels sont les candidats pour le poste de président de la Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne ?

**M. Cédric CLECH**



## Conseil Communautaire du 14 avril 2026

### PROCÈS-VERBAL

Y a-t-il un autre candidat ?

#### **M. José PONSARD**

Nous allons procéder par ordre alphabétique. M. CLECH vous pouvez venir au micro pour présenter votre programme.

Monsieur Cédric CLECH : Bonsoir à toutes et à tous pour celles et ceux que je n'ai pas eu l'occasion de saluer. Beaucoup de tracts ce soir étonnamment, même malgré un petit peu l'expérience, j'ai l'impression de passer mon baccalauréat pour la seconde fois.

Je vous salue toutes et tous, chers collègues, bienvenue aux nouveaux élus. Je salue les agents de cette collectivité présents, qui ont organisé cette soirée, ceux qui nous regardent et les personnes effectivement qui sont sur *le live* actuellement. Je le sais, nombreuses et nombreux.

Inutile de le rappeler, mais, ici, ce soir, c'est un événement important de notre mandature. Ici, nous représentons, ne l'oublions pas, l'ensemble de nos habitantes et de nos habitants ainsi que nos conseils municipaux respectifs. Nos voix, vos voix vous engagent.

La communauté de communes, celle-ci, celle du Tonnerrois en Bourgogne, a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2014. L'idée de ma candidature est de reprendre l'esprit du fondement de cette communauté. Étymologiquement, la Communauté veut bien dire ce que ça veut dire, et je pense qu'il est important, utile, de reprendre les fondements de cette instance si importante pour nos concitoyens, pour nos administrés. Rendre commun les intérêts des habitants, de s'unir, de discuter, parfois de se disputer, de pouvoir échanger nos points de vue, pouvoir débattre et ensuite, par rapport à des projets ou à des délibérations, de pouvoir voter pour rendre service au public, de reprendre cet ADN-là, pour les protéger, pour porter et finaliser des projets économiques, des investissements structurels sur des sujets qui impactent quotidiennement nos administrés.

Le premier, bien sûr, c'est la santé, avec la désertification médicale qui touche l'ensemble de notre pays. L'économie, l'emploi ainsi que tous les services aux habitants au quotidien, pour le scolaire, pour nos enfants. Également pour plein de développements, pour l'attractivité, pour le rayonnement de notre territoire.

J'ai décidé de me présenter ce soir à vos suffrages ? Non, ce n'était pas évident. Pourquoi ? Parce que je pense et qu'il est utile, important de se réconcilier. Ce soir, l'acte de ma candidature, c'est effectivement **la réconciliation**.

La réconciliation entre nous, les élus, avec ces nouveaux arrivants, ces nouveaux élus, mais aussi les anciens. Il est important de retrouver de la solidarité concrète, de retrouver de l'équité réelle entre l'ensemble de nos habitants, des bourgs, des villages et de la ville-centre.

De réconcilier également cette communauté de communes. Je pense aux services quotidiens, ne serait-ce que le ramassage et le traitement de nos déchets ménagers qui impactent notre quotidien.

Restaurer la confiance par la transparence totale et la présence de terrain des élus et des agents auprès de nos habitants, afin de transformer l'institution en une communauté de vie accessible, réactive et à l'écoute des préoccupations quotidiennes, à l'écoute aussi des entreprises, des entrepreneurs qui font le pari d'investir sur notre territoire, à l'écoute également de nos associations et de leurs bénévoles qui comptent sur nous.

Et enfin, réconcilier cette collectivité avec ses agents, afin de bâtir une organisation humaine en unifiant nos expertises, de valoriser le travail de celles et ceux qui font le service public pour gagner en performance et surtout en sérénité.

PROCÈS-VERBAL

Ce soir, je vous propose d'écrire cette nouvelle page. Une nouvelle page pour notre collectif. De s'écouter, de se respecter. Dans l'acte, de ma candidature ce soir, je n'ai pas souhaité revenir sur le bilan ou sur les années passées. Je n'ai pas envie de revenir sur des moments de la mandature qui n'ont pas été très agréables pour beaucoup d'entre nous.

Je porte un projet, un programme qui a été, à la base, liée au CRTE, créé il y a quelques années au milieu de notre mandature. Ce projet de territoire a des vertus. Il y a des projets qui sont intéressants, qu'il faut terminer, qu'il faut développer, et je pense qu'il faut aller un peu plus vite et que ce projet, ce programme doit et devra être alimenté par une équipe d'élus à l'exécutif, qu'ils soient élus ce soir vice-présidents, délégués et l'ensemble des élus que vous êtes. Je sais que vous êtes nombreuses et nombreux à vouloir vous investir, que ce soit au sein du bureau communautaire ou dans les commissions.

Quelques points forts des propositions que nous souhaitons porter.

D'abord, un pacte de territoire, à l'image de celui qui a été entrepris par le Président GENDREAU au Conseil départemental – je salue Catherine, ma collègue conseillère départementale –. Nous mettrons sur la table et sur la durée de la mandature, un budget d'un million d'euros consacré aux investissements pour vos communes partenaires, notamment dédiés aux voiries, dédiées aux travaux dont vous avez besoin. En effet, parfois dans vos communes, il vous manque une « queue de financement », dans votre plan de financement global pour entretenir un trottoir, un petit patrimoine. Ce million d'euros, – c'est un peu ce qui a été mis en place – 1,7 M€, hors conservatoire de 500 000 € – sur le premier pacte de territoire pour le Conseil départemental.

Deuxième axe fort, il s'agit de la mutualisation.

C'est le cas dans toutes les intercommunalités qui fonctionnent de pouvoir monter en gamme, de pouvoir réorganiser nos services. C'était le sujet de nos ressources humaines de pouvoir consolider des compétences, de l'ingénierie. Nous en avons tous besoin avec la ville-centre, mais pas que. Je pense aussi avec les nombreux collègues avec qui j'ai pu échanger, à la création d'un ETP ou d'un pool de secrétaires de mairie pour des sujets de remplacements temporaires ou pour des problèmes de recrutement tout simplement. Cela existe ailleurs, ça fonctionne. Chez nous aussi, on peut, de manière très concrète, le faire.

Beaucoup de demandes de la part de nos collègues avec la création d'un pool d'ingénierie, afin que vous ayez toutes et tous un interlocuteur dans vos communes pour travailler vos projets, aller chercher les financements et faire en sorte que, tout simplement, grâce à la mutualisation, vous puissiez aller plus loin et plus vite dans les projets de vos communes. Ce n'est pas une anecdote, par exemple, mais cela a fait l'objet de plusieurs demandes qui m'ont été relayées : je prends l'exemple d'une balayeuse, tout simplement, de pouvoir venir dans le cadre d'une prestation de service, venir dans vos communes et de pouvoir faire cette prestation importante pour le cadre de vie de vos habitants.

Autre idée également de ce programme évidemment, s'agissant des écoles, on connaît toutes et tous, à l'échelle de la France, les sujets de baisse démographique. C'est un enjeu. Nous n'avons pas eu la possibilité de le faire durant cette dernière mandature, mais travailler une carte scolaire en cohérence avec les besoins des enfants, les besoins pédagogiques des écoles.

Pour cela, depuis quelques jours, ce n'était pas une évidence, j'ai été contacté et je dirai même porté par plusieurs collègues de cette collectivité, de cette assemblée, afin que je puisse me résoudre à me présenter. Et donc ce soir, oui, nous allons d'abord élire le futur président de la communauté de communes, mais c'est aussi un collectif qui se présente à vous. C'est un point fort indéniable. Cela nous permet de pouvoir déjà alimenter, comme je viens de le citer, quelques points de programme, de pouvoir nous projeter dans l'avenir dans un climat de sérénité. Ce collectif est important. Imaginez un entraîneur d'une équipe de football ou de rugby, ou bien un chef d'orchestre à qui, pendant de nombreuses

PROCÈS-VERBAL

répétitions, on travaille le challenge, la compétition ou le concert et puis, il y a un défaut, on change de casting, on change de musiciens, on change de sportif.

Il est important de pouvoir compter sur un exécutif qui va être réélu ce soir. D'où cette soirée marathon, mais qui sera évidemment alimentée de délégués qui viendront sur des fonctions précises, sur un temps précis, pour pouvoir alimenter ce travail collectif.

Avant de pouvoir travailler avec cette équipe, ce soir, c'est aussi une histoire de confiance. Les personnes que je vous proposerai pour leur élection de vice-président, je compte sur vous si vous m'accordez votre confiance, si vous me dites, c'est vous, Cédric, qui prendrez les destinées de cette collectivité, sachez que ces personnes avec qui j'échange depuis quelques jours, j'ai la conviction qu'ils sont, au bon endroit et j'ai la conviction qu'ils pourront apporter à notre communauté.

Avant de vous les présenter, ça me paraît important, puisque ce sont elles et eux qui vont vous présenter les éléments du programme, puisqu'on fait un travail collectif. Juste quelques mots, puisque c'est aussi la loi d'une campagne, même si elle a été très courte, quelques retours que j'ai pu avoir d'informations ou plutôt de désinformations s'agissant de ma candidature, c'est important de rétablir quelques vérités :

*« Non ! Tonnerre ne prendra pas tout l'argent. Non, Tonnerre ne veut pas transférer la médiathèque, le cinéma, théâtre municipal ou bien encore notre piscine municipale, même si c'est la dernière piscine municipale de l'Yonne, à part celle de Seignelay qui est une piscine d'été. Et je salue son maire.*

*Non ! ces équipements sportifs et culturels sont municipaux, ils le resteront ».*

Ensuite, sur les clivages parfois entretenus entre la ville-centre et l'ensemble du territoire.

Vous savez que j'ai grandi à Tronchoy et je sais ce que c'est que le regard d'un petit garçon sur la ville centre, de ne pas pouvoir avoir accès à tel ou tel service, et de pouvoir aussi être dans l'ennui sans forcément d'activités ou autres.... Et bien on résiste et surtout on doit considérer, a beaucoup de références qui ont été faites, que le territoire et la ville centre, c'est le corps et la tête, la tête et le corps, et l'un sans l'autre, on ne fonctionne pas. On l'a vu derrière l'ancienne mandature et donc il faut passer à autre chose...

Je pense qu'aujourd'hui, nous avons la possibilité de passer à autre chose tout en respectant ce qui a été fait dans le passé. Aujourd'hui on doit écrire une nouvelle page, il faut que l'on arrête d'évoquer l'ancienne communauté de communes, d'Ancy-le-Franc, l'ancienne communauté de communes du Tonnerrois. Or, depuis 2014, depuis douze ans, la fusion a été faite. On doit maintenant la respecter et surtout l'assumer.

Pour terminer mes propos, je vous évoque ce futur exécutif que je souhaiterais. Un exécutif qui se présentera à vous après ma candidature si vous me faites confiance. On peut avoir jusqu'à quinze vice-présidents. Pour notre intercommunalité, nous avons choisi d'en avoir neuf, pour ensuite travailler avec des délégués, le bureau communautaire et les commissions.

Dans cet exécutif qui vous sera présenté, je compte effectivement sur la présence du président sortant Régis LHOMME qui pourrait s'occuper des relations institutionnelles, de l'économie et du tourisme. J'entends aussi dans « les fake news », mais le cumul de Cédric CLECH, maire de Tonnerre, conseiller départemental, président de Communauté de Communes, ce n'est pas possible. Ce fut le cas dans le passé. Alors ce n'était pas une ville comme Tonnerre, certes, mais mes prédécesseurs étaient respectivement premiers ou vice-présidents du département, donc c'est possible. Ce n'est pas un sujet, c'est possible dans d'autres collectivités, dans le Jovinien, par exemple, dans le Migemnois. Et ça fonctionne. Donc, là aussi, il n'y a pas de sujet.

Je sais que Régis, en tant que président dans cette transmission, comme il a pu faire preuve ces trois dernières années de travail d'apaisement avec la ville-centre – mais pas que – pourra sur ces sujets totalement être investi et dans le travail collectif que nous menons sur le sujet du tourisme et ô combien



## Conseil Communautaire du 14 avril 2026

### PROCÈS-VERBAL

nous avons des enjeux dans les prochaines semaines et prochains mois, nous avons évoqué Pierre-Louis CROUZET, qui pourrait nous rejoindre en tant que délégué sur le tourisme.

Pour le 2<sup>e</sup> vice-président et pour réparer une injustice, c'est Flogny La Chapelle, qui n'était pas dans cet exécutif, avec le maire de la commune, Franck MANCINI, qui serait chargé de l'aménagement du territoire, du Plan Intercommunal de Sauvegarde. On sait que les communes qui sont le long de l'Armançon, du canal de Bourgogne ont besoin d'être concertés, de travailler ensemble sur la protection de leurs habitants et de leurs communes et bien sûr, sur un sujet majeur qui nous occupe aujourd'hui et demain, encore plus, de la transition énergétique.

En 3<sup>e</sup> vice-présidente, car nous avons souhaité évidemment féminiser cet éventuel Comex, c'est important, même si nous pourrions aller plus loin. Nous avons notre nouvelle collègue, maire de Lézennes, Audrey LACROIX, et nous avons souhaité, si c'était possible, de pouvoir travailler sur les thématiques de l'agriculture et de l'alimentation. Elle vous présentera notre projet.

En 4<sup>e</sup> vice-président, Dominique VARAILLES est proposé sur le sujet ô combien majeur de l'organisation scolaire et périscolaire. Il était important pour nous d'avoir un élu qui n'ait pas d'école dans sa commune, afin d'avoir la plus grande neutralité dans les sujets qui nous occupent.

En 5<sup>e</sup> vice-président, je vous proposerai Benoît FERRARI, premier adjoint à la commune de Tanlay sur les sujets de développement durable, des déchets ménagers et des mobilités. Sur ces sujets importants, notamment dans les prochaines années, sur les coûts à renégocier notamment, pour le service et sur la mobilité, j'ai souhaité proposer à Éric DELPRAT de nous rejoindre en tant que délégué si nous étions élus.

En 6<sup>e</sup> vice-présidente, je vous propose Emilie ORGEL à la cohésion, vous la connaissez. C'est une élue adjointe de la mairie de Tonnerre qui a été vice-présidente ici-même, en charge de la cohésion territoriale, des projets structurants et de l'habitat. L'habitat indigne, insalubre ne concerne pas que la ville centre, elle concerne toutes les communes. Par rapport aux projets, l'accompagnement, l'ingénierie de vos projets dans vos communes, c'est important de pouvoir compter sur une élue qui sait faire et qui pourra, sur le Pacte de Territoire, vous accompagner.

En 7<sup>e</sup> vice-président, je vous proposerai Emmanuel DELAGNEAU que vous connaissez bien – merci de nous accueillir, Monsieur le Maire, ici, à Ancy-le-Franc – sur le sujet aussi important de la culture et du sport. Et je laisserai Emmanuel présenter tout à l'heure ce qui a été prévu de travailler sur ces thématiques qui sont ô combien importantes.

En 8<sup>e</sup> vice-présidente, je vous proposerai Athéna DAVID, vous permettez ? Nouvelle maire de Nuits-sur-Armançon au sujet de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et, par conséquent, de l'aide à la parentalité et de la lutte contre les discriminations. Merci, Athéna, de nous présenter tout à l'heure les enjeux de cette délégation.

En 9<sup>e</sup> vice-président, Pascal LENOIR, élu à la commune de Tonnerre, que vous connaissez pour beaucoup d'entre vous sur le sujet combien stratégique des fonctions supports, des mutualisations et de la santé. Au côté de Pascal, nous avons pensé à un délégué sur les sujets de la santé. C'est un binôme qui me plairait beaucoup avec Bruno LETIENNE, Maire de Ravières, où j'imagine que les négociations, avec l'ARS, le Conseil départemental, seront plutôt musclées.

Sur ce casting que je vous propose ce soir, en termes de féminisation, d'équité territoriale, de compétences, de sortants pour la passation, de nouveaux entrants qui ont très envie, c'est quelque chose et un tableau qui représente beaucoup de forces pour l'avenir, si vous nous faites confiance.

Voilà, je crois que j'ai terminé mes propos. Je vous remercie pour votre écoute et je passe la main à José PONSARD pour sa candidature et je vous remercie de votre confiance.

(Applaudissements).



## Conseil Communautaire du 14 avril 2026

### PROCÈS-VERBAL

Monsieur José PONSARD : Bonsoir à toutes et à tous, à toutes ainsi qu'à celles et ceux que je n'ai pas pu saluer en arrivant. Bienvenue à tous les nouveaux élus, élues au masculin et au féminin.

Pour celles et ceux qui ne me connaissent pas, je suis le maire de Vireaux depuis 2008. C'est mon quatrième mandat. J'ai 61 ans, Je suis retraité de la grande distribution depuis le 1<sup>er</sup> janvier de cette année. Je suis donc disponible pour me dévouer à nos administrés. J'ai été vice-président de la communauté de communes depuis 2016, en charge, dans un premier temps, de la restauration scolaire, des centres de loisirs et de la petite enfance jusqu'en 2020.

Depuis 2020, j'ai eu en charge toute la partie petite enfance avec le service à la personne et le Contrat Local de Santé. J'ai pu mesurer l'ampleur des actions à mener dans ces missions, non sans difficultés, car à peine élu, il a fallu gérer le centre de vaccination de la crise Covid en partenariat avec le Centre hospitalier de Tonnerre. Il y aura ensuite le départ de notre présidente, puis au Comex en 2023, où j'ai reconduit les mêmes missions.

J'ai néanmoins pu mener à bien les projets que j'ai lancés pour notre collectivité. On a pu faciliter l'installation de professionnels de santé : quatre médecins, un kiné, un ostéopathe, un cabinet d'orthoptiste et la venue de trois dentistes avec le cofinancement des fauteuils dentaires. Tout cela a été possible grâce au travail en commun avec le centre hospitalier de Tonnerre, sa direction et ses équipes et bien sûr avec la collaboration de l'ARS et de la CPAM, partenaires institutionnels.

J'ai également lancé le programme de rénovation d'agrandissement de la crèche intercommunale à Tonnerre, et ce en 18 mois, entre les demandes de financement et la réalisation des travaux, passant d'une capacité de 40 places à 52, répondant ainsi aux problèmes d'accueil des jeunes enfants sur le secteur de Tonnerre.

Cette nouvelle échéance arrivante, voyant également les besoins et les enjeux de notre territoire, les enjeux sur la situation financière, les enjeux de la baisse des effectifs des élèves dans nos écoles, un plan local d'urbanisme toujours pas abouti, un développement économique en berne, des besoins en mode de garde de jeunes enfants, le départ imminent des médecins, j'ai donc eu envie de continuer mon engagement pour le territoire.

Je suis allé à votre rencontre dans vos communes. J'ai pu ainsi faire connaissance avec bon nombre de nouveaux élus. Ce fut très enrichissant. J'ai pu m'apercevoir que la communauté de communes et ses champs de compétence étaient assez mal connus, voire même mal perçus. Je pense avoir amené pas mal de réponses à beaucoup d'entre vous. Vous avez également fait part de vos remarques, de vos questions, mais aussi de vos craintes. J'ai construit avec vous un programme pour l'avenir de notre collectivité. Pour consolider nos nouveaux projets futurs, il va falloir rétablir une situation financière saine, afin de dégager de l'excédent, permettant ainsi d'envisager les investissements nécessaires et répondre au pacte financier voté précédemment. Et donc pouvoir mettre en place ces fameux fonds de concours qui pourraient être compromis si pas de finances positives.

N'étant pas au Département, je n'ai pas de millions d'euros à vous proposer ou à vous promettre. Il faudra donc que la commission finances travaille et non pas sur le budget de l'année suivante, mais sur un budget pluriannuel *a minima* sur la durée de ce mandat et également sur les orientations et projets à venir qui guideront les différentes commissions.

En parallèle, les travaux de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) devront démarrer de suite, car ces résultats impacteront forcément la construction des budgets. Qui dit CLECT amène forcément sur le volet enfance jeunesse scolaire. Ce sont des compétences importantes que très peu de communautés de communes ont adoptées, même si cette compétence est financée pratiquement en totalité par les attributions de compensation des communes, cependant, attention aux activités périscolaires et extrascolaires qui ont un reste à charge de plus de 500 000 € pour la collectivité.

PROCÈS-VERBAL

Les modes de calcul adoptés et figés en 2016 devront être revus et corrigés en incluant le périscolaire. Et si les travaux en CLECT aboutissent à des propositions plus mûres que celles proposées en mars dernier et amèneront une adhésion plus générale, sachant que le recours à la hausse des impôts n'est pas souhaité par la majorité des élus.

Il faudra, néanmoins, se pencher sur la répartition des bâtiments scolaires. C'est une demande forte qui a été exprimée ici par les délégués communautaires. En effet, depuis dix ans, nous avons perdu 370 élèves sur l'ensemble de notre EPCI. Nous en perdons environ 40 par an et la courbe continuera. Les projections nationales annoncent une baisse de 933 000 élèves du premier degré d'ici 2035. Cependant, nous avons toujours le même nombre d'écoles avec des conditions d'accueil très variées, mais aussi des coûts de fonctionnement importants sur les dépenses énergétiques à cause notamment de bâtiments vétustes. À nous de réfléchir ensemble à quelle école nous voulons pour nos enfants : nombre d'élèves par classe ; diminution des transports, surtout pour les repas ; qualité des locaux et des infrastructures attenantes ainsi que sur les services complémentaires, tels que le périscolaire.

Et nous devons bien sûr rechercher des économies sur le fonctionnement. On ne peut pas demander aux communes de payer plus et de ne pas chercher à dépenser moins. À nous de préparer cet avenir, car l'Éducation nationale viendra tous les ans annoncer des suppressions de postes et rarement de façon judicieuse. À nous donc d'anticiper, de préparer, de proposer des organisations à dérouler sur le mandat. La récente étude des bâtiments scolaires par le CRMA sera un très bon support de travail, mais attention à respecter l'équité sur notre territoire, notamment au niveau des dépenses sur les bâtiments.

Autre service de l'enfance : l'accueil des tout-petits. La baisse des nombres d'assistantes maternelles devient alarmante. En cinq ans, nous sommes passés de 115 à moins de 60 assistantes maternelles avec certaines approchant l'âge de la retraite. Si l'offre d'accueil est satisfaisante sur les secteurs de Tonnerre grâce à la crèche intercommunale, il faudra certainement la développer sur le secteur sud. Une étude doit être menée prochainement avec la CAF, afin de vérifier la pertinence de créer une nouvelle crèche.

Le manque de dynamisme de la fiscalité professionnelle amène à se pencher de façon plus sérieuse sur l'attractivité. Comment attirer de nouvelles entreprises ? Ce sera la mission de la commission développement économique. Il va falloir recenser les besoins des employeurs locaux, voir leurs projets, mais aussi montrer ailleurs que sur le Tonnerrois, nous avons des atouts considérables pour accueillir les entreprises extérieures. Ne pas compter sur les énergies renouvelables, certes rémunératrices, mais sans création d'emplois et sans emploi, difficile de remplir nos écoles et de faire fonctionner nos commerces et nos artisans locaux.

L'activité touristique est un fort levier économique. Le Tonnerrois bénéficie d'une belle position de porte d'entrée de la Bourgogne et de sa proximité avec les vignobles de Champagne et du Chablisien. Depuis 2019 et la création de la SPL, Société Publique Locale, qui regroupe les offices de tourisme du Chablisien et du Tonnerrois, la fréquentation a progressé considérablement apportant ainsi, environ 42 ? De plus de retombées financières, soit près de 12 M€. La décision de la SPL de proposer une marque de territoire appelée « Chablis en Grand » a heurté certains, mais beaucoup ont compris que ce nom Chablis apporte beaucoup pour attirer les touristes et augmenter le nombre de nuitées. En additionnant le bon patrimoine de Chablis et le beau patrimoine du Tonnerrois, plutôt que de quitter la SPL comme le préconisent certains, je préfère y rester et inviter, par exemple Noyers à nous rejoindre, augmentant ainsi le potentiel touristique et le développement de la communication sur notre territoire.

Sur la santé, même si du bon travail a été réalisé, comme je l'ai dit précédemment, une situation préoccupante se profile, celle de départs de médecins. Cette situation est malheureusement nationale. Nos élus nationaux n'ayant pas perçu l'urgence en sont responsables. J'avais entamé des discussions avec les médecins d'Ancy-le-Franc pour envisager le rachat de leur maison de santé à un prix très concurrentiel, permettant ainsi d'adopter une politique libre d'accueil de futurs médecins. Une campagne de publicité dans les transports parisiens est aussi à l'étude pour promouvoir les

PROCÈS-VERBAL

infrastructures et la qualité de vie locale auprès des professions médicales. Une réflexion a été entamée avec le Département pour la création d'une maison de santé mobile sur notre territoire. Elle serait alimentée par des médecins retraités qui pourraient assurer chacun des permanences de 1 à 2 journées par semaine. Cela fonctionne déjà sur des parties du département. Le centre hospitalier de Tonnerre reste bien entendu un fort atout pour l'attractivité médicale.

La mobilité sur notre territoire doit être développée. Plusieurs dispositifs ont été tentés, tels que le transport à la demande pour une trentaine d'usagers, à un coût raisonnable. Un groupe de travail devra mener une réflexion, surtout pour les petites communes.

L'accessibilité et l'attractivité de nos deux gares devront être renforcées en aménagements et en services avec des véhicules de location en libre-service, par exemple.

Maintenant que notre cité artistique est opérationnelle, il faut absolument développer ses activités et le nombre d'élèves encore insuffisant au regard de la qualité des locaux et de la qualité des cours qui sont enseignés, mais tout en maîtrisant des coûts de fonctionnement, dont près de 500 000 € ne sont toujours pas financés.

Un sujet revient souvent sur les discussions avec les élus : la redevance incitative. Le sentiment des usagers de payer plus tout en triant mieux est réel. Malheureusement, les taxes de l'État, les mises aux normes des déchetteries, les marchés de collecte, « l'arnaque du siècle » ne permettront pas de baisser les factures. La commission des déchets a entamé une réflexion sur le passage en régie avec nos propres camions et chauffeurs, en mutualisant, pourquoi pas avec nos territoires voisins. Ce travail devra bien sûr continuer.

Les mutualisations sont des pistes d'économies possibles. Il est possible de le faire avec des fonctions supports, telles que les ressources humaines, les services techniques, d'ingénierie, par exemple, et avec les collectivités qui disposent de ces services, tels que la Ville de Tonnerre, mais aussi un pool de secrétaires de mairie, dont le nombre risque de baisser prochainement et mettre en difficulté certaines communes dont l'inquiétude grandit.

Enfin, il va falloir en finir avec ce PLUi tant attendu, aussi bien par nous tous, mais aussi par les services de l'État. L'objectif est de le finaliser dans les trois ans, maximum.

Si je suis élu ce soir, je souhaite mettre en œuvre ces sujets avec six vice-présidents, dont au moins deux issus de la ville-centre. Les commissions porteront sur les finances, enfance, jeunesse, scolaire, service des déchets, services techniques, tourisme, mobilités, PLUi, aménagement du territoire, développement économique et attractivité et une délégation pour le Conservatoire.

Notre territoire est principalement composé de petites communes avec plus de 10 000 habitants sur les 4 300 sur la ville de Tonnerre, avec des besoins différents en fonction des bassins de vie. Il est important que ces petites communes soient représentées et que leurs intérêts soient préservés, sans clivage avec la Ville que j'aime beaucoup, parce que moi, j'y ai grandi de l'âge de trois ans jusqu'à 40 ans. Donc, je connais très bien cette ville. Cela ne doit pas se faire dans un climat de tension entre la ville-centre et ses communes, comme cela a été le cas auparavant. Tout le monde souhaite que les relations soient apaisées. Qui ne le voudrait pas ? Mais à quel prix ? Pas comme l'a fait l'ancien président durant ces deux dernières années. Pas au prix de l'inaction. Pas en mettant les dossiers tels que le scolaire et le PLUi sous le tapis, par exemple. Il va falloir aborder ces sujets tout en se respectant et tout en mettant un travail studieux. De véritables défis nous attendent.

Vous m'avez encouragé à vous représenter dans vos attentes et vos besoins, pour nos administrés, pour qui nous sommes engagés, je pense pouvoir relever ce défi avec vous. Je vous remercie.  
*(Applaudissements).*

PROCÈS-VERBAL

Monsieur Jacques ROBETTE : Nous allons maintenant procéder au vote.

*(Le vote se déroule à l'appel de chaque élu)*

*À l'issue, le dépouillement a lieu.*

Le résultat est le suivant :

– nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	75
– bulletins blancs .....	1
– bulletins nuls.....	1
– Nombre de suffrages exprimés.....	73
– Majorité absolue .....	38
– M. Cédric CLECH.....	50
– M. José PONSARD.....	23

Monsieur Jacques ROBETTE : Je déclare M. Cédric CLECH président de la Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne. Il est installé immédiatement dans ses fonctions.  
*(Applaudissements).*

**N° 27/2026 – ADMINISTRATION GENERALE – ELECTION – ELECTION DU PRESIDENT**

*Le conseil communautaire,*

*Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-6, L. 5211-6-1 et L. 5211-9,*

*Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCL/2019/1161 en date du 18 septembre 2019, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre,*

*Vu la délibération n° 58-2019 relative à la répartition des sièges du conseil communautaire,*

*Vu le procès-verbal des élections annexé à la présente délibération,*

*Vu les résultats du scrutin,*

*Considérant que le conseil communautaire comprend 75 conseillers en exercice,*

*Considérant que le quorum est atteint,*

**● PROCLAME** Monsieur Cédric CLECH président de la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » et le déclare installé.

Monsieur Cédric CLECH : Mes chers collègues, je tiens évidemment à vous remercier toutes et tous pour votre confiance que vous venez de me témoigner. J'en suis très honoré. C'est un honneur immense et surtout une responsabilité que je mesure pleinement, celle d'animer notre collectif pour les six prochaines années.



## Conseil Communautaire du 14 avril 2026

### PROCÈS-VERBAL

Je tiens également à remercier les créateurs de cette communauté de communes, et toutes celles et tous ceux qui ont œuvré à son développement tout au long de ces dernières années, et je remercie également le président ROBETTE pour cette séance d'installation.

Comme je l'ai souligné dans ma présentation, mon ambition est de présider une intercommunalité de services, de projets, une structure qui épaula chaque maire, chaque commune. Mon rôle sera de garantir l'équité entre nos 52 communes et de veiller à ce que l'ingénierie de la CCLTB soit un levier pour nos projets locaux. Je ne reviendrai pas ici sur le détail des mesures thématiques. Je souhaite laisser à chacun des candidats au poste de vice-président qui s'exprimeront dans un instant, le soin de vous exposer leur feuille de route.

## 2. COMPOSITION DU BUREAU

Monsieur le Président : Je vous propose maintenant donc de structurer notre exécutif par ces votes. D'abord en fixant le nombre de vice-présidences. Je vous propose de fixer ce nombre à neuf.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Madame Anne JÉRUSALEM : (hors micro) *intervention non retranscrite.*

Monsieur le Président : Comme en 2020, je vous propose ce soir, de fixer le nombre de 9 vice-présidents. Pour le moment, le bureau sera composé du président et des neuf vice-présidents. Et lors du premier Comex d'installation, nous définirons le nombre de personnes pour le bureau communautaire.

Monsieur Marc CALONNE : Bonsoir à tous. Question très simple par rapport aux finances. Je rappelle que nous avons voté un budget 2026 très compliqué. On vient de générer 167 000 € annuels de dépenses prévisionnelles supplémentaires via le Pacte de Territoires. Or, on passe l'exécutif d'un président et de 5 vice-présidents à un président et 9 vice-présidents, ce qui doit faire quelque chose comme 50 à 60 000 € de dépenses d'indemnités supplémentaires par an. Est-ce raisonnable dans le contexte budgétaire actuel, ou est-ce qu'éventuellement ce sera une enveloppe indemnitaire ?

Monsieur le Président : Sur l'enveloppe indemnitaire, pour le moment, je ne peux pas m'exprimer, je n'ai pas les éléments. J'ai proposé une candidature avec 9 vice-présidents. Je rappelle que la dimension de notre intercommunalité aurait permis 15 vice-présidents et que j'ai proposé ma candidature dans ce cadre. C'est la raison pour laquelle je vous propose cette composition. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Nous passons au vote.

### **N° 28/2026 - ADMINISTRATION GENERALE - DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS**

*Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10,  
Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCL/2019/1161 en date du 18 septembre 2019, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre,*

*Vu la délibération n° 58-2019 relative à la répartition des sièges du conseil communautaire,  
Considérant que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents,*

**PROCÈS-VERBAL**

*Considérant que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxièmes et troisièmes alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze,*

*Considérant que l'organe délibérant peut également prévoir que d'autres conseillers soient membres du bureau, en sus des vice-présidences, sans limitation de nombre,*

*Monsieur le Président propose que le bureau soit constitué ainsi :*

- 1 président,
- 9 vice-présidents,

<b>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire</b>	<b>59</b>	<b>pour</b>
	<b>15</b>	<b>contre</b>
		<b>abstention</b>

● **APPROUVE** la composition du bureau telle que définie ci-dessus.

### 3. ÉLECTION DES VICE-PRESIDENTS

#### ↳ **1<sup>ER</sup> VICE-PRESIDENT :**

Monsieur le Président : Le premier vice-président sera en charge des relations institutionnelles, de l'économie et du tourisme. Pour cet exécutif, je propose, la candidature de Monsieur Régis LHOMME.

Y a-t-il d'autres candidats ? Thierry DURAND.

Je vous propose de faire votre exposé, si possible un peu plus court que les nôtres.

Monsieur Régis LHOMME : Bonsoir à tous et à toutes. Tout le monde ne me connaît pas, je vais me permettre de me présenter très rapidement, puis après je tâcherai de rattraper le temps. Je m'appelle donc Régis LHOMME, j'ai travaillé 40 ans dans l'industrie pharmaceutique, dans la Recherche et Développement ou marketing, et 20 ans comme patron de filiale, en particulier pour Pfizer, dans des pays difficiles et improbables.

C'est ma troisième mandature comme maire. J'ai été dans les deux premières mandatures, premier vice-président en charge de l'économie et du tourisme. Je serai extrêmement content d'y retourner si tout fonctionne bien, sachant que les relations institutionnelles, ça vient aussi avec et je vous expliquerai pourquoi.

Je vous présente ce soir un travail de groupe, comme l'a dit Cédric. En effet, nous avons travaillé ensemble une feuille de route cohérente et consistante. L'économie, très basique, c'est bien sûr d'abord la sauvegarde de l'emploi. Cette sauvegarde de l'emploi n'est pas très simple à faire, parce que les entreprises sont en difficulté. Pour certaines, il est difficile de les sauver, même si l'on déploie un maximum d'efforts pour le faire. Cela a été le cas de JPG récemment, parce qu'on l'a su trop tard, parce qu'il n'y avait rien à faire. Dans ce cas, notre rôle est plutôt d'essayer de sauver l'emploi des gens, de les recaser, d'essayer de les aiguiller s'ils sont près de la retraite pour faire une pré-retraite, etc.

En revanche, nous avons aussi beaucoup de satisfactions dont on ne vous parlera jamais ici, parce que les entreprises en difficulté n'ont pas envie que l'on vienne discuter de leurs difficultés sur la place publique. Mais je pense principalement à une entreprise qui était en très, très grande difficulté, qui nous a appelé et ensemble, avec certains opérateurs dont je vais vous parler, avons trouvé quelqu'un qui la

PROCÈS-VERBAL

recapitaliser et maintenant cela fonctionne très bien. Tout va bien, les signaux sont au vert et elle est en pleine croissance. Cela est le côté positif de la sauvegarde de l'emploi.

Le deuxième point porte sur le soutien aux entreprises locales. Qu'est-ce que cela signifie ? C'est simple, il y a beaucoup d'entreprises qui veulent se développer, qui veulent investir, qui veulent acheter des machines, dans ce cas, on les aide, mais pas tout seul. Nous disposons d'un maillage et c'est là que les relations institutionnelles prennent leur résonance. En effet, de nombreux partenaires nous aident à le faire. D'une part, la Région Bourgogne-Franche-Comté qui a la compétence économique avec l'intercommunalité, d'autre part, il y a l'Agence Économique Régionale, l'AER, le Conseil départemental qui propose un certain nombre de dispositifs. Et puis il y a énormément d'institutions, que ça soit des associations ou des institutions publiques, comme la Banque des Territoires, la Direction Départementale de l'Emploi, ou Yonne Équipement et Yonne Développement avec qui on travaille très bien, la Cci Initiative 89, etc., à l'époque, la Région avait 70 règlements d'intervention différents. Cela représentait un véritable maquis dans lequel il faut naviguer. Pour cela, nous disposons d'un très bel outil : le Centre de Développement Économique du Tonnerrois sur lequel on s'appuie beaucoup pour développer tout ce qui est support aux entreprises.

Le développement économique, c'est aussi innover. Il s'agit de trouver, à travers des manifestations, des niches que l'on peut développer et qui vont rester sur le territoire. J'y reviendrai tout à l'heure. Par exemple, en septembre 2025 le réseau Excellence de Bourgogne-Franche-Comté, dirigé par Édouard Philippe, a fait une très, très belle prestation sur notre territoire, sur les entreprises du patrimoine vivant, les entreprises d'excellence, de savoirs d'exception. Je crois que c'était la première fois que le préfet de la Région Bourgogne-Franche-Comté venait sur notre territoire. Il est venu en cette occasion et je vous expliquerai tout à l'heure que c'est intéressant, parce que cela permet de créer des entreprises et des emplois non délocalisables. Nous souhaitons également se doter d'un outil de recherche pour les porteurs de projet que l'on pourra développer avec la CCI qui est un très bon partenaire CDET.

Pourquoi avons-nous associé l'économie et le tourisme ? Le tourisme, est une part importante de l'économie d'une part, et d'autre part, lorsqu'on convainc des investisseurs de venir sur notre territoire, ils viennent avec leurs familles. Pour cela, il faut qu'elles trouvent les écoles, les soins médicaux, tout ce dont ils ont besoin et donc toute la marque touristique que l'on peut développer nous aide pour l'économie également.

Nous cherchons à créer des emplois qui ne soient pas délocalisables.

On peut noter trois axes : le tourisme, parce que le tourisme et l'événementiel, par définition, ne sont pas délocalisables. Je vous parlais de niches avec les entreprises du patrimoine vivant et l'éducation également. Je vous rappelle que nous avons la chance d'avoir sur le territoire une école d'enseignement supérieur qui conduit à un bachelor et un master, structure largement supportée par la Communauté de Communes et que beaucoup nous l'envie,

Nous souhaiterions conduire un diagnostic de l'offre foncière. Il existe des outils comme GMAP sur lesquels on va pouvoir s'appuyer ainsi que le mariage avec les chambres consulaires CDET. Il s'agit d'un organisme situé sur le même bâtiment que la communauté de communes. Donc, c'est facile. Il gère notre pépinière d'entreprises. Ils sont financés principalement par la communauté de communes, mais aussi par la Ville, par les chambres des métiers et par la CCI. C'est la porte d'entrée de l'économie. On a un guichet double, c'est-à-dire que toutes les opérations qui viennent à la communauté de communes en termes d'économie sont traitées avec le CDET et réciproquement, le plus souvent.

Les marchés ruraux représentent un facteur de l'économie des marchés ruraux, c'est un facteur d'attractivité touristique. Toucy en est un bon exemple.

PROCÈS-VERBAL

Développement économique



Les marchés, coeurs battant du territoire

- o **Marchés Itinérants de Proximité** : Pour les communes dépourvues de commerces sédentaires, mise en place d'une tournée de commerçants-artisans (bouchers, primeurs, boulangers...) soutenue par la CCLTB (recherche de commerces, communication groupée...).
- o **Attractivité Touristique** : Transformer nos marchés en véritables événements (marchés nocturnes, marchés de producteurs de pays...) pour fixer les flux touristiques dans les communes rurales.
- o **Digitalisation** : Création d'un annuaire numérique des commerçants non-sédentaires pour que chaque habitant sache quel service passe dans sa commune et quand.

S'agissant du tourisme, nous avons créé la SPL en 2017, je remercie Anne JÉRUSALEM qui en a été à l'origine. Il s'agit d'un mariage avec le Chablisien dont le nom est bien connu qui représente quelque chose dans le monde entier et le Tonnerrois. Chablis apportait le nom, nous un patrimoine architectural historique incomparable avec nos quatre châteaux Renaissance, la Fosse, Yonne, l'Hôpital, etc.

Ce partenariat a très bien fonctionné jusqu'à l'année dernière où Chablis a mis en place une marque « Chablis en grand » qui ne nous convient pas. Cela nous a amenés à une réflexion qui était non pas de quitter la SPL comme je l'ai entendu tout à l'heure, mais à renégocier notre contrat. Je vous rappelle que nous représentons 30 % des voix au conseil d'administration, mais que nous payons 50 % des dépenses. Cela ne va pas. Nous remettons cela d'aplomb par des discussions en premier lieu.

Nous souhaitons également améliorer la communication touristique et résidentielle, puisque nous disposons d'un gros programme d'attractivité résidentielle qui s'appuie sur le tourisme.

Le tourisme « doux » est aussi un de nos axes de travail :



**Tourisme**

- **Favoriser le slow tourisme**  
En s'appuyant sur les mobilités douces, le territoire pourra attirer un tourisme de déconnexion, respectueux de l'environnement et valorisant le patrimoine local à un rythme apaisé.
- **Lien avec l'Agence Yonne Attractivité**  
Créer un lien privilégié avec l'Agence Yonne Attractivité.
- **Rayonnement de l'EPCI**  
Le rayonnement passera par une stratégie culturelle et touristique forte, complétée par la création d'une marque de territoire pour affirmer l'identité du Tonnerrois.

Nous travaillons avec l'AYA (l'Agence Yonne Attractivité), organisme mis en place par le Département composé d'un effectif important et d'un gros budget. Nous souhaitons améliorer cette collaboration.

La culture, le tourisme, l'économie, etc., constituent le rayonnement de notre EPCI. J'espère que vous aiderez à faire de ce rêve, une réalité. C'est un travail d'équipe et une équipe qui fonctionne bien dans un bon climat, donc essayons d'en profiter. Je vous remercie.

(Applaudissements).



## Conseil Communautaire du 14 avril 2026

### PROCÈS-VERBAL

Monsieur Thierry DURAND : Je ne vais pas vous parler technique, parce que je ne sais pas si l'on vous a un peu perdu... ce sera dans un deuxième temps. Je me présente aujourd'hui devant vous pour le poste de premier vice-président, non pas avec les compétences que Régis vient de vous expliquer au niveau économique et touristique, quoique, pourquoi pas, c'est à rediscuter derrière....

Pour les nouveaux, je suis Thierry DURAND, je suis le maire de Cruzy-Le-Châtel, quatrième mandat et j'ai déjà tenu deux places de vice-président. Donc, de 2016 à 2020, à la création de la compétence scolaire et de 2023 à aujourd'hui avec le développement durable. Donc, tout ce qui est traitement des déchets.

Comme vous le voyez, je ne fais pas partie d'un groupe, je suis candidat libre. Cela me tenait à cœur depuis un certain temps. J'ai fait ce choix, cependant, j'ai hésité, je l'avoue. Ce changement de choix, malheureusement, est récent, puisque j'ai eu beaucoup d'interrogations. J'ai l'incompréhension de mes collègues, ce qui est tout à fait normal et de la déception. Je m'excuse vis-à-vis de mes collègues, par rapport aux choix que j'ai eus à prendre et à la difficulté que j'ai eue à y répondre. Mais il faut être en accord avec soi, si ce n'est pas le cas, il ne faut pas forcer le destin...

Pour ceux qui me connaissent, qui ont travaillé avec moi, je pense avoir fait mes preuves au niveau du travail réalisé. Concernant l'ambiance générale, j'ai su instaurer un bon climat dans le service et sur le plateau. En effet beaucoup d'agents y travaillent et y travaillent très bien, mais il faut les assister, il faut être présent, avoir de l'empathie, il faut pouvoir discuter avec les gens, il faut pouvoir les aider. On est là pour les aider, nous les élus, puisque c'est eux qui font le travail. Cela est très, très important.

De plus, nous avons subi, ces trois dernières années, des hémorragies inadmissibles de départs de personnes très, très compétentes. Nous en avons parlé en conseil communautaire. Nous avons vu partir des personnes très compétentes, ce que je regrette. Elles sont parties pour diverses raisons que je ne nommerai pas, c'est du passé. Le fait que je me présente ici en tant que vice-président, face au président sortant, doit vous faire réfléchir... je ne développerai pas plus. Comme la majorité d'entre vous, je recherche l'union, le travail, l'esprit commun et l'esprit communautaire. J'en ai parlé dernièrement lors des derniers conseils communautaires au cours desquels nous devions délibérer sur les ALSH et la compétence scolaire. Or, cela n'a pas fonctionné. Nous devons l'avoir, cet esprit communautaire. Il faut que tout le monde marche main dans la main. On n'arrivera à rien si nous n'avons cet esprit communautaire. Moi, je l'ai profondément. J'espère pouvoir le transmettre et j'essaie de le transmettre à tous ceux que je côtoie, parce que ce sentiment est au plus profond de moi, c'est le cœur qui parle. Ce n'est pas du baratin, c'est comme ça.

Si vous estimez que je ne suis pas à ma place en tant que premier vice-président, ne votez pas pour moi, mais pour l'autre candidat. Si vous sentez que l'autre candidat est plus compétent que moi en termes de management, en termes de communication ou encore en termes d'image du territoire, ne votez pas pour moi, votez pour lui.

Aujourd'hui, je peux apporter des choses grâce à mes compétences et grâce à ce que je suis. Moi, Thierry Durand, et grâce à ce que je peux donner aux autres. J'ai beaucoup d'empathie. J'aime les gens. Je pense que si l'on est maire, c'est que l'on aime les gens. Si on n'aime pas les gens, on n'a rien à faire à ce poste.

Il s'agit ici d'être premier vice-président d'une communauté de communes de 15 000 personnes. On est plus sur nos petites communes. Ce qui doit nous motiver, c'est aimer les gens. Il faut que nos administrés soient traités au mieux, et qu'ils aient tout ce dont ils ont besoin. On est là pour cela. Effectivement, il y a le développement économique, le tourisme, l'aide à la personne, il y a toute la liste, qui sera travaillée demain avec le nouveau Comex. Cette partie sera détaillée commission par commission.

La commission que j'ai eu l'honneur de présider me tient à cœur. J'ai le programme pour les six prochaines années, voire plus. Lors de la dernière commission que j'ai eu à présider, des projets ont été

PROCÈS-VERBAL

présentés, les projets de demain. On est parfaitement en phase avec les services et je sais exactement où je vais, et ce, dans le but de garder le maximum de services, mais surtout de faire des économies parce que l'on ne s'en sortira pas, sinon.

Donc, mon seul désir, c'est que notre territoire retrouve une sérénité qui nous permettra d'avancer ensemble avec des projets communs et ambitieux. Cédric, tout à l'heure, indiquait qu'il avait préparé une équipe, et qu'il ne faut pas changer les joueurs, il ne faut pas changer les musiciens. Désolé, j'arrive comme un joueur remplaçant. Ne vous inquiétez pas, j'adhère à tout ce qui a été dit, j'adhère au programme, j'adhère à ce qui est proposé et je serai fidèle. Que l'on soit bien d'accord, je ne suis pas là en tant que dissident arrivé dans un Comex dans lequel je n'étais pas prévu « pour foutre le bazar ». Je serai fidèle et il n'y a aucun souci là-dessus, vous pouvez en être certain. J'espère que je vous ai convaincu. L'avenir le dira... Je vous remercie.

*(Applaudissements).*

Monsieur le Président : Nous allons maintenant procéder au vote.

*(Le vote se déroule à l'appel de chaque élu)*

*À l'issue, le dépouillement a lieu.*

Le résultat est le suivant :

. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....	1
– nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	74
– bulletins blancs .....	1
– bulletins nuls.....	3
– Nombre de suffrages exprimés.....	70
– Majorité absolue.....	38
– M. Thierry DURAND .....	40
– M. Régis LHOMME.....	30

Monsieur le Président : Je proclame M. Thierry DURAND, 1<sup>er</sup> vice-président de la Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne. Il est installé immédiatement dans ses fonctions.  
*(Applaudissements).*

↳ 2<sup>E</sup> VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président : Pour le poste de deuxième vice-président qui serait en charge de l'aménagement du territoire, du Plan intercommunal de sauvegarde de la transition énergétique, je vous propose la candidature de Franck MANSANTI.

Y a-t-il d'autres candidats ? Jean-Marc DICHE.



## Conseil Communautaire du 14 avril 2026

### PROCÈS-VERBAL

Monsieur Franck MANSANTI : Bonsoir à toutes, bonsoir à tous. Pour ceux qui ne me connaissent pas, je m'appelle Franck MANSANTI, maire de Flogny-La-Chapelle. J'ai été élu en 2001 en qualité d'adjoint et je suis maire depuis 2024.

Certains me connaissent à travers une passion : je suis le président des communes forestières de l'Yonne et deuxième vice-président de l'Union Régionale de Bourgogne Franche-Comté. Et je suis aussi vice-président du nouveau territoire pour l'eau potable et l'assainissement collectif au niveau du SDEA.

Mes chers collègues, aménager notre territoire, ce n'est pas simplement organiser un espace, c'est garantir un avenir, un avenir équitable, cohérent et surtout sécurisé pour l'ensemble de nos 52 communes. Le Tonnerrois est un territoire riche, mais aussi exigeant avec ses spécificités locales, ses équilibres parfois fragiles et des enjeux de plus en plus forts : l'attractivité résidentielle et économique, la maîtrise du foncier et la montée des risques, notamment liés aux inondations et au dérèglement climatique. On l'a tous vécu. Notre responsabilité est claire passer d'un territoire subi à un territoire maîtrisé, anticipé et résilient.

La première des priorités, c'est l'achèvement du PLUi. On en a tous besoin, parce que, derrière ce document, il y a une réalité simple, celle de notre capacité à construire, à accueillir et à développer.

Sans PLUi ce sont des projets qui s'arrêtent et toutes nos communes se retrouvent bloquées. Mais le PLUi doit aller plus loin. Il doit devenir une véritable stratégie territoriale intégrant la préservation de nos terres agricoles viticoles et forestières, les enjeux climatiques et une vision équilibrée entre toutes nos communes.

Le deuxième enjeu, c'est la maîtrise du foncier. Nous devons nous donner les moyens d'agir. Réfléchir à intégrer un établissement public foncier, c'est nous permettre de lutter contre l'habitat dégradé, de reconquérir les friches industrielles – je suis bien placé pour le savoir avec l'ancienne fromagerie Paul Renard – et anticiper le développement de notre territoire. C'est un levier concret pour reprendre la main. Cette ambition doit s'inscrire dans une trajectoire plus large, celle de la transition énergétique, et écologique en lien avec le Plan Climat Air Énergie Territorial (le P C A E T), c'est développer les énergies locales et c'est préserver nos ressources naturelles. Je m'y engage de ma fonction. Parce que l'aménagement du territoire aujourd'hui, c'est aussi préparer notre autonomie énergétique et notre durabilité.

Au cœur de ma candidature, il y a un choix fort. Faire du PICS un pilier de notre politique d'aménagement. Parce que les crises ne connaissent pas les limites administratives. Nos amis élus de l'ancien bassin d'Ancy-le-Franc, le long de l'Armançon savent ce que le PICS veut dire. Nous vivons déjà les inondations, et nous savons qu'elles vont s'intensifier avec le dérèglement climatique. Le PICS doit devenir un outil de coordination entre nos communes. Nous avons des communes, notamment Tonnerre qui dispose d'un Plan Communal de Sauvegarde ainsi que Flogny-la-Chapelle. Nous devons nous baser sur ces exemples pour pouvoir le développer au niveau de l'intercommunalité. C'est un outil de mutualisation de moyens et surtout un outil de protection des habitations et de leurs biens. Au-delà de la gestion de crise, nous devons aller plus loin, intégrer pleinement les risques de notre aménagement, travailler avec l'EPAGE de l'Armançon, le Syndicat mixte du Bassin du Serein avec VNF et avec l'État.

Il faut aménager nos cours d'eau et limiter les impacts des inondations et surtout anticiper. Tout cela ne pourra réussir qu'avec une méthode claire, une interco au service des communes, une ingénierie pour accompagner les maires et une exigence de résultats.

Mes chers collègues, l'aménagement du territoire est une compétence centrale. C'est celle qui structure toutes les autres. C'est un levier d'équité, un outil d'attractivité et un véritable bouclier face aux risques. Avec le PLUi, le PCIS et avec une stratégie foncière maîtrisée, nous avons une responsabilité collective : construire un Tonnerrois plus cohérent, plus sécurisé, durable. Un territoire où chaque commune trouve sa place, où chaque habitant est protégé.



## Conseil Communautaire du 14 avril 2026

### PROCÈS-VERBAL

*(Applaudissements).*

Monsieur Jean-Marc Diche : Bonsoir à toutes et à tous. Je suis premier adjoint à Ancy-le-Franc, retraité depuis un peu plus de deux ans et j'étais le VP en charge de l'aménagement du territoire depuis mai 2023 en succédant à Emilie ORGEL. Des atermoiements sur le transfert de compétences avec l'ATD, sur lesquels j'ai accompagné la commune. En effet, nous devons, par moment, intégrer les compétences eau et assainissement en communauté les communes. La Communauté de Communes avait fait le choix de transférer directement au SET. Pendant à peu près un an, j'ai accompagné l'ATD sur les communes qui devaient normalement adhérer au SET. Le transfert de compétences n'a plus été obligatoire, mais malgré tout, une majorité de communes ont décidé d'y adhérer l'année prochaine.

Certes, le PLUi, n'est pas finalisé et je ressens cela comme un échec. D'autant plus qu'au cours de toutes les réunions qui ont été faites avec les communes et les habitants, le climat était plutôt serein il n'y avait pas vraiment de gros débats, en particulier au moment où je m'en occupais. Il y a eu la nouveauté des ZAN des zones que l'on n'avait plus le droit d'artificialiser. Tonnerre, à l'époque, avait fait des gros efforts, de même qu'Ancy-le-Franc.

Ce qui est un petit peu amusant, c'est que le nom de cette vice-présidence, c'est exactement ce que j'avais proposé à José PONSARD. Donc, en ajoutant le PLUi, le PICS et également les énergies renouvelables. De ce fait on peut penser que ces idées sont bonnes et partagées.

Je souhaite vraiment pouvoir doter la communauté de communes d'un PLUi. C'est pour cette raison que je sollicite votre vote pour cette vice-présidence. Je vous remercie.

*(Applaudissements).*

Monsieur le Président : Nous allons maintenant procéder au vote.

*(Le vote se déroule à l'appel de chaque élu)*

*À l'issue, le dépouillement a lieu.*

Le résultat est le suivant :

. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....	1
– nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	74
– bulletins blancs .....	1
– bulletins nuls.....	1
– Nombre de suffrages exprimés.....	72
– Majorité absolue .....	38
– M. Jean-Marc DICHE .....	24
– M. Frank MANSANTI.....	48

Monsieur le Président : Je proclame M. Franck MANSANTI 2<sup>e</sup> vice-président de la Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne. Il est installé immédiatement dans ses fonctions.  
*(Applaudissements).*



## Conseil Communautaire du 14 avril 2026

### PROCÈS-VERBAL

#### ↳ 3<sup>E</sup> VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président : Pour le poste de troisième vice-président en charge de l'agriculture et de l'alimentation, je vous propose la candidature de Mme Audrey LACROIX.

Il n'y a pas d'autres candidats.

Madame Audrey LACROIX : Bonsoir à tous. Je suis maire de Lézennes et agricultrice. Je produis une agriculture biologique des céréales, des plantes aromatiques et médicinales et des fleurs séchées. Je fais partie du collectif de la Fleur française.

Avant de m'installer, j'étais auditrice. Je contrôlais les labels officiels de qualité et d'origine sur toute la région Bourgogne. J'ai donc pleinement conscience des problématiques, mais également des qualités de notre agriculture et viticulture locale. L'Agriculture n'est pas seulement une activité économique, elle est l'identité et le paysage de notre Tonnerrois. La CCLTB doit s'affirmer comme le partenaire de ceux qui nous nourrissent en accompagnant les exploitations et en structurant des circuits courts de proximité.

Notre ambition est de rapprocher la terre de l'assiette pour garantir une alimentation locale de qualité, valorisant l'excellence de notre terroir comme un pilier de notre autonomie. C'est pourquoi, soutenir inconditionnellement nos exploitations en les accompagnant techniquement et administrativement, en préservant le foncier agricole et en mettant en place une cellule de veille pour les aléas climatiques est important.

Nous souhaitons mettre en avant également la viticulture en faisant du Tonnerrois une destination d'excellence, en soutenant la promotion des appellations locales et en renforçant notre partenariat avec l'interprofession des vins de Bourgogne. Ensuite, il est important de valoriser des filières courtes en créant un label territorial, afin de promouvoir notre savoir-faire local et structurer une plate-forme logistique, afin de faciliter l'approvisionnement des cuisines collectives de la communauté de communes par nos producteurs locaux. Ce programme sera développé en lien avec le Projet Alimentaire Territorial de l'Yonne. Je terminerai par une petite phrase : « Il faut consommer local, c'est faire vivre son voisin ». Merci.

*(Applaudissements).*

Monsieur le Président : Nous procédons au vote. Il y a une seule candidate, mais nous allons respecter les règles jusqu'au bout.

*(Le vote se déroule à l'appel de chaque élu)*

*À l'issue, le dépouillement a lieu.*

Le résultat est le suivant :

. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....	1
– nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	74
– bulletins blancs .....	13
– bulletins nuls.....	4

PROCÈS-VERBAL

– Nombre de suffrages exprimés.....	57
– Majorité absolue.....	38
– Mme Audrey LACROIX.....	54
– M. Régis LHOMME.....	1
– M. José PONSARD.....	2

Monsieur le Président : Je proclame Mme Audrey LACROIX 3<sup>e</sup> vice-présidente de la Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne. Elle est installée immédiatement dans ses fonctions. (*Applaudissements*).

↳ 4<sup>E</sup> VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président : Nous enchaînons avec la 4<sup>e</sup> vice-présidence qui serait en charge de l'organisation scolaire et périscolaire. Je vous propose la candidature de M. Dominique VARAILLES.

Il n'y a pas d'autres candidats.

Monsieur Dominique VARAILLES : Bonsoir à tous, à toutes. Je suis maire de Sennevoy-le-Bas depuis 2020, il s'agissait de mon premier mandat d'élu. J'ai, d'ailleurs, pris beaucoup de plaisir lors de ce premier mandat en tant que maire. C'était vraiment une très belle expérience et le fait d'avoir été réélu, va me permettre de poursuivre ce que j'ai engagé. À titre professionnel, j'ai été directeur financier dans un groupe du BTP en région parisienne. J'ai également été chef de mission dans un cabinet d'audit et j'ai dû travailler sur des plans de restructuration, d'organisation et mettre en place des stratégies.

Pourquoi suis-je candidat ? Je souhaite aujourd'hui m'investir davantage dans le Tonnerrois. Cet investissement, je le ferai avec passion, disponibilité, dialogue, concertation et transparence. La compétence scolaire et le périscolaire est une très grosse compétence de la communauté de communes. Nous avons devant nous, un gros chantier pour les six prochaines années et les années suivantes. Nous allons donc devoir déployer beaucoup d'énergie pour maintenir un accueil de proximité et de qualité. La démographie de notre territoire ne nous est pas favorable. Elle nous amènera à mener un combat de tous les instants. Nous aurons à défendre des classes menacées de fermeture. La CCLTB s'engagera à soutenir politiquement et logistiquement nos écoles pour maintenir un maillage scolaire de proximité, afin de réduire au maximum l'amplitude journalière des enfants. Le confort de nos enfants étant essentiel dans leur épanouissement et leur bien-être.

Concernant les bâtiments scolaires, nous engagerons une réflexion globale sur l'accueil scolaire et périscolaire. Nous devons définir un Plan Pluriannuel d'Investissement ambitieux pour moderniser nos infrastructures et garantir un accueil de qualité. Pour cela, je vais mettre en place une méthodologie.

Dans un premier temps, je visiterai l'ensemble des infrastructures scolaires. J'effectuerai un audit portant sur l'état des bâtiments, sur les effectifs avec une projection sur les prochaines années, sur l'accueil périscolaire, sur les cantines, sur les transports, sur les effectifs hors enseignants, ATSEM et personnels de service, sur les équipements sportifs dans le cadre des activités extrascolaires qui peuvent être mises en place.

Je recevrai les souhaits et propositions des acteurs concernés. Cela, je le ferai en collaboration avec les élus, les enseignants et les représentants du personnel. Je serai à l'écoute. À l'issue de ces consultations et de cet audit, je serai en mesure de présenter un rapport. Ce dernier sera présenté au Comex et permettra de déterminer, d'une part, le budget qui sera nécessaire pour l'amélioration de nos conditions d'accueil



## Conseil Communautaire du 14 avril 2026

### PROCÈS-VERBAL

des enfants et d'autre part pour harmoniser et optimiser l'offre de nos structures. Je souhaite que cela se fasse autour d'un vrai dialogue, d'une vraie concertation et en toute transparence. Également, je puis vous assurer de ma totale impartialité n'ayant pas d'école dans ma commune. Si vous m'accordez votre confiance, sachez que je ne perdrai pas de temps et je serai sur le terrain dès ma prise de fonction.

Je vous remercie de votre attention.

*(Applaudissements).*

Monsieur le Président : Nous procédons au vote.

*(Le vote se déroule à l'appel de chaque élu)*

*À l'issue, le dépouillement a lieu.*

Le résultat est le suivant :

. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....	1
– nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	74
– bulletins blancs .....	23
– bulletins nuls.....	2
– Nombre de suffrages exprimés.....	49
– Majorité absolue .....	38
– M. Jean-Marc DICHE .....	1
– M. José PONSARD .....	2
– M. Dominique VARAILLES .....	46

Monsieur le Président : Je proclame M. Dominique VARAILLES 4<sup>e</sup> vice-président de la Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne. Il est installé immédiatement dans ses fonctions.  
*(Applaudissements).*

### ↳ 5<sup>E</sup> VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président : Nous enchaînons avec la 5<sup>e</sup> vice-présidence qui serait en charge du développement durable et des déchets ménagers, de la mobilité. Je vous propose la candidature de M. Benoît FERRARI.

Il n'y a pas d'autres candidats.

Monsieur Benoît FERRARI : Bonsoir à toutes et à tous. On va essayer de vous maintenir en éveil en ne faisant pas trop long... Je suis nouvel élu, j'ai 65 ans, je suis marié, deux enfants et quatre adorables petits enfants. Actuellement, je suis toujours en activité, au sein du Groupe Soufflet In Vivo. Soufflet est présent dans notre territoire avec plusieurs installations. Je suis le premier adjoint à Tanlay au côté d'Éric DELPRAT ici présent. Je suis très attaché à mon village, à ma région et surtout à ses habitants. J'ai beaucoup d'amis dans tout ce territoire et je souhaite maintenant que ma carrière se termine, me consacrer à une activité plus responsable, plus intense au sein de cette communauté.

PROCÈS-VERBAL

L'engagement auprès de Cédric est très important pour moi, puisque c'est derrière un homme, c'est une confiance derrière Cédric et je suis prêt à m'engager. Mais il faut concrétiser cet engagement. Et pour cela, j'apporte ma connaissance mon expérience du monde professionnel. Il peut être appliqué à ce monde communautaire, ce monde public pour me mettre au service de l'équipe avec Cédric et pour les habitants de ce territoire. C'est pour cela que je suis le candidat au poste de 5e vice-président, comme Cédric vient d'annoncer.

Quelques lignes directrices de ce programme, puisqu'il faut l'appeler ainsi, on s'inscrit dans la durée. Il est important d'avoir quelques repères pour que chacun puisse se positionner. Dans toute ma carrière professionnelle, c'était très important « *de faire ce que l'on dit et dire ce que l'on fait* ». C'est peut-être une banalité, mais en tout cas, c'est quelque chose qui a toujours piloté ma carrière professionnelle.

La transition écologique, c'est banal, mais on en parle partout, mais elle s'impose à nous. Donc, aujourd'hui, ce n'est plus une histoire de conviction, c'est quelque chose qui s'impose à nous : la pollution, les crises énergétiques, les guerres, la souveraineté alimentaire, enfin, tout cela concourt au fait que l'on doit s'intéresser à cette transition écologique et elle doit s'organiser et s'organiser autour du poste de vice-président, auquel je postule. Concernant les déchets, l'environnement autour de l'efficacité opérationnelle. Aujourd'hui, s'occuper de ce type d'activité, sur la collecte des déchets, les déplacements, demande à avoir cette vision d'efficacité. L'efficacité pour rendre un meilleur service et surtout ne pas augmenter les coûts. Parce que pour nos habitants, les concitoyens, on doit éviter d'augmenter cette pression qui est assimilée à cette pression fiscale.

De la justice fiscale, avec une gestion optimisée des déchets. Aujourd'hui, il y a beaucoup à faire. Beaucoup a été fait déjà et s'inscrire dans cette continuité et de continuer à travailler dans ce sens.

Le respect de l'environnement, bien sûr, et tout cela sans peser sur le budget des habitants.

Le souci d'équilibre. Cédric l'a évoqué dans son discours préliminaire, est très important. Il y a un engagement très fort dans la proximité avec les habitants. C'est un peu la clé d'une meilleure coordination. Et cette proximité, c'est rapprocher les services publics des habitants, c'est déployer des solutions de mobilité innovantes, toujours dans l'esprit de rendre service aux habitants, désenclaver, relier nos communes. On est sur un territoire rural avec 52 communes qui sont sur l'ensemble du territoire, avec des gens vieillissants, qui ont peut-être des problèmes pour se déplacer. Donc, il faut organiser tout cela. Encore une fois, le leitmotiv, c'est simplifier le quotidien de nos habitants,

Le développement durable très axé sur la collecte des déchets ménagers, c'est quelque chose qu'il faut traiter parce qu'une des missions de cette communauté est de traiter cette partie.

Plusieurs points que je ne vais pas les détailler ce soir. En tout nous serons prêts avec Cédric et toute l'équipe pour revenir sur l'ensemble de ce programme. Mais c'est solutionner des particularités qui existent dans certaines collectes, comme dans des milieux urbains, des collectifs où il est très difficile de stocker les déchets. Une organisation est à mettre en place en termes de ramassage. On propose aussi de lancer l'étude de faisabilité d'une régie interne, toujours dans l'objectif d'efficacité, d'organiser autrement la collecte, mais aussi de dégager des marges d'économies. Est-ce qu'aujourd'hui on peut améliorer, trouver des économies dans ce contexte. Lutter contre les dépôts sauvages, on l'a vu sur nos communes, des bennes qui sont vidées, des gens qui vident la brouette. Tout cela est un petit peu pénible. Aujourd'hui, il faut aller un petit peu plus loin dans la recherche des gens qui sont à l'origine de tout cela. Mais en même temps, c'est important. Il y a la sanction, bien sûr, mais avant il faudra éduquer, il faudra communiquer, Il faudra beaucoup de pédagogie autour des tris pour que les gens soient bien conscients de tout cela.

Enfin, de façon très concrète, je prends le dossier sur le traitement des déchets et de l'usine d'incinération à Sens qui est en train de se construire et que nous suivrons de très près, parce que derrière nous serons dans ce programme.

PROCÈS-VERBAL

En termes de développement durable, il s'agit des stratégies de collecte pour bien optimiser les tournées, toujours dans le souci d'optimisation des coûts, de prendre en compte toutes les nouvelles réglementations, les nouvelles obligations. Elles s'imposent à nous. Pour les mettre en œuvre, il va falloir en tout cas se creuser un petit peu la cervelle pour éviter l'augmentation des coûts. La renégociation des contrats avec les prestataires, toujours dans la logique « optimisation-réduction des coûts ». Il convient d'inciter les habitants à avoir d'autres comportements vis-à-vis des déchets alimentaires pour limiter les taxes.

Aujourd'hui, on paye les ordures ménagères et une partie variable au nombre de levées. Il faut encourager les gens à mieux gérer les déchets de façon à ce qu'ils soient récompensés si le tri est et mieux effectué.

Nous devons également travailler sur le dossier de la déchetterie de Flogny la Chapelle, afin de mettre en place des choses qui soient adaptées, ni surdimensionnées, ni sous-dimensionnées, et ce, dans cet objectif de maîtrise coûts.

Le dernier point important : la mobilité. Nous proposons plusieurs actions plutôt simples. À savoir le plateau multimodal en gare de Tonnerre. C'est organiser des bus, du vélo, du covoiturage, des taxis, et à Nuits en accord avec la commune, il s'agit de revoir le parvis de la gare dans sa globalité.

La politique d'incitative aussi aux mobilités douces, afin que les gens puissent changer leurs comportements. Le vélo peut être utilisé là où cela est possible, le vélo musculaire, le vélo électrique. Il existe toute une infrastructure sur notre territoire aujourd'hui, mais il faut communiquer et faire de la pédagogie auprès des habitants.

Le but n'était pas de vous présenter une liste de propositions exhaustive. L'objectif de cette commission, est de se rapprocher des habitants, de traiter un problème très concret concernant les ordures ménagères ainsi que dans le domaine des mobilités, apporter ces services pour les habitants, à la fois auprès des gens qui y résident en permanence, mais aussi auprès des touristes qui nous rendent visite, qui arrivent à la gare de Tonnerre et une fois la gare de Tonnerre, il faut pouvoir se déplacer. L'objectif est que nos touristes deviennent nos habitants, remplissent nos écoles et que tout ça devienne vertueux. Voilà, je compte sur votre suffrage et sur votre soutien. Merci.

Monsieur le Président : Nous procédons au vote.

*(Le vote se déroule à l'appel de chaque élu)*

*À l'issue, le dépouillement a lieu.*

Le résultat est le suivant :

. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....	2
– nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	73
– bulletins blancs .....	14
– bulletins nuls.....	0
– Nombre de suffrages exprimés .....	59
– Majorité absolue .....	37
– M. Thierry DURAND .....	2
– M. José PONSARD .....	3
– M. Benoît FERRARI.....	54



## Conseil Communautaire du 14 avril 2026

### PROCÈS-VERBAL

Monsieur le Président : Je proclame M. Benoît FERRARI 5<sup>e</sup> vice-président de la Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne. Il est installé immédiatement dans ses fonctions. (*Applaudissements*).

### ↳ 6<sup>E</sup> VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président : Nous enchaînons avec la 6<sup>e</sup> vice-présidence qui serait en charge de la cohésion territoriale des projets structurants et de l'habitat, je propose la candidature de Mme Émilie ORGEL.

Il n'y a pas d'autres candidats.

Madame Émilie ORGEL : Bonsoir à toutes et à tous. Je vais essayer d'être assez rapide et concise, parce que je sens que certains commencent à décrocher un petit peu... Cette vice-présidence sur la cohésion territoriale, sur les projets structurants et l'habitat, en effet, la cohésion territoriale, c'est quand même un fondement de notre action sur le territoire pour garantir une équité sur les 52 communes. Cette cohésion territoriale passe par des projets structurants, projets ambitieux qui permettent de moderniser notre collectivité, mais également de mettre à disposition de l'ensemble des 52 communes des outils pour pouvoir avancer.

En effet, toutes les communes connaissent les mêmes problématiques, des problématiques dont Cédric a parlé tout à l'heure, des problématiques de balayeuses, des problématiques d'habitat également. Le but dans cette collectivité, c'est de faire en sorte d'être un guichet qui vous permette de vous assister dans un certain nombre de points.

La cohésion territoriale passe par des projets structurants comme le Pacte de Territoire, au même titre que le Pacte du Territoire de Conseil départemental. En fait, il s'agit de créer une enveloppe permettant de vous accompagner financièrement sur des projets qui permettent de développer l'attractivité de notre territoire et également sur des projets, pas forcément d'attractivité, mais des projets plus terre à terre, comme la voirie, la rénovation du patrimoine.

Ensuite, une assistance en ingénierie sur les projets structurants, c'est permettre aux petites communes qui n'avaient pas toujours un certain nombre de services à disposition, de pouvoir être accompagnées sur le choix d'un architecte, sur le choix de l'entreprise de travaux et également vous accompagner sur la passation des marchés et la recherche de financement sur un certain nombre de projets.

Déclinaison et mise à jour du projet de territoire. Vous savez que l'on a un projet de territoire qui s'appelle le CRTE, donc le Contrat de Relance et de Transition Écologique. Il faut que l'on avance, que l'on décline ce projet de projet de territoire pour pouvoir rentrer dans l'ensemble des thématiques et vous proposer des projets sur l'ensemble des thématiques. Il y a une déclinaison du projet de territoire, mais il y a également quelques petites modifications à apporter, voire l'étoffer.

La cohésion territoriale passe également par les services à la personne. Évidemment, pouvoir faire en sorte que l'ensemble des services soient proposés sur l'ensemble du territoire. Il s'agit d'antennes ESF (Espaces France Services). C'est de pouvoir proposer aux collectivités des Espaces France Services, pas que sur Tonnerre, mais sur l'ensemble des bourgs répartis sur notre territoire, comme Flogny-la-Chapelle, Ravières et Cruzy-le-Châtel.

Nous prévoyons également des achats groupés. Ils peuvent être de deux ordres. Ils peuvent être soit pour nos habitants (mutuelles), des achats groupés d'énergie, mais ils peuvent être également au sein de notre collectivité. C'est-à-dire que pour des équipements, des fournitures, dont chacune de vos communes a besoin, on peut lancer également ce que l'on appelle des marchés à groupement de commandes. Cela

PROCÈS-VERBAL

permet des économies d'échelle, puisqu'étant plus nombreux, les commandes présentent des prix plus intéressants pour chacune des communes.

« Thé dansant ». Il peut se décliner sous plusieurs formes. C'est l'idée de mettre en place un dispositif permettant de lutter contre l'isolement social des personnes âgées. Il existe des personnes âgées sur notre territoire, souvent éloignées des services, éloignées, parce qu'elles n'ont pas forcément de contact avec les autres. Le but est de mettre en place des manifestations qui permettent de recréer un lien social entre l'ensemble des personnes du territoire.

Enfin, sur la cohésion territoriale, nous souhaitons travailler également sur l'habitat. L'habitat est un vaste sujet qui concerne toutes les communes. Nous avons tous des problèmes d'habitat, notamment, je pense à l'habitat indigne « des marchands de sommeil ». Donc, le but serait de créer un guichet unique. D'autres territoires l'ont mis en place, comme le Jovien, par exemple, qui a créé la Maison de l'Habitat. Il n'est pas porté par la commune de Joigny, mais par l'intercommunalité. C'est un guichet unique, un petit peu au même titre que l'Espace France Services qui ne concerne que l'habitat. Donc, les locataires, les propriétaires peuvent venir sur ce guichet unique pour pouvoir avoir des renseignements, notamment sur des financements pour pouvoir faire des travaux, mais également sur les droits que l'on peut avoir en tant que locataire. Par cet outil, on peut mettre en place ce que l'on appelle « le permis de louer ». Le permis de louer permet de limiter les dérives de certains propriétaires et permet d'encadrer un petit peu plus les règles sanitaires de chacun des logements.

Comme on parle d'habitat, évidemment, on parle également de la stratégie d'accueil des gens du voyage. Donc, même si nous avons déjà une aide des gens du voyage, il faut réfléchir à une stratégie plus territoriale, parce que, pour l'instant, l'aire des gens du voyage se situe sur Tonnerre et donc il faut que l'on regarde peut-être sur d'autres parties du territoire beaucoup plus éloignées que le Tonnerrois.

Mon engagement au sein de cette instance peut se résumer en trois mots : la cohésion du territoire, la continuité publique et un avenir commun. Merci.

*(Applaudissements).*

Monsieur le Président : Nous procédons au vote.

*(Le vote se déroule à l'appel de chaque élu)*

*À l'issue, le dépouillement a lieu.*

Le résultat est le suivant :

. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....	2
– nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	73
– bulletins blancs .....	13
– bulletins nuls.....	0
– Nombre de suffrages exprimés.....	60
– Majorité absolue .....	37
– M. Marc CALONNE .....	1
– Mme Émilie ORGEL.....	54
– M. José PONSARD .....	5



## Conseil Communautaire du 14 avril 2026

### PROCÈS-VERBAL

Monsieur le Président : Je proclame Mme Émilie ORGEL 6<sup>e</sup> vice-président de la Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne. Elle est installée immédiatement dans ses fonctions. (*Applaudissements*).

#### ↳ 7<sup>E</sup> VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président : Nous enchaînons avec la 7<sup>e</sup> vice-présidence qui serait en charge de la culture, du sport, je propose M. Emmanuel DELAGNEAU.

Il n'y a pas d'autres candidats.

Monsieur Emmanuel DELAGNEAU : Bonsoir à toutes et à tous. Je vais essayer d'être à la fois bref, mais précis. Donc, je suis Emmanuel DELAGNEAU, j'entame mon cinquième mandat municipal à Ancy-le-Franc, dont quatre comme maire. J'ai quasiment toujours été vice-président de communauté de communes, que ce soit au niveau du canton Ancy-le-Franc ou du Tonnerrois en Bourgogne, très souvent en charge l'éducation, la jeunesse, le sport, la culture.

Sur le plan professionnel, je suis directeur d'école en fin de carrière. J'ai également enseigné la batterie et le tennis, deux disciplines qui m'ont appris que transmettre une passion ne s'improvise pas.

Pendant plusieurs années, j'ai exercé la mission de coordonnateur du plus gros Réseau Rural d'Éducation du département, qui couvrait tout le secteur de collèges d'Ancy-le-Franc avec près de 450 élèves. Ce réseau m'a appris à fédérer sans uniformiser. Chaque école gardait son identité, mais le réseau donnait de l'ampleur et du dynamisme à ce qu'aucune école n'aurait pu faire seule. J'ai mis en place de nombreux projets artistiques, culturels, sportifs et scientifiques avec des équipes, des budgets, des calendriers à coordonner. C'est exactement la philosophie que je souhaite porter au niveau de la CCLTB. Ce que chaque commune ne peut pas offrir seule l'intercommunalité doit le rendre possible pour tous les habitants, quel que soit le village.

Dans les communes du Tonnerrois, des artistes, des galeries, des ateliers se sont installés et c'est une richesse réelle, encore trop peu visible. Je pense qu'il faut organiser des rencontres culturelles annuelles pour fédérer et valoriser ce réseau. J'ai déjà supervisé le Conservatoire de musique et danse dans un mandat précédent avec feu Alexandre COMBLE, son directeur. Nous avons travaillé ensemble sur la mise en place du Contrat local d'Éducation Artistique, de l'Orchestre à l'école, la rédaction du projet d'établissement et des règlements du Conservatoire ainsi que des conventions de partenariat. Je connais donc bien le dossier.

Je pense qu'il faut ouvrir la Cité Éducative et Artistique à de nouvelles disciplines, à de nouveaux publics pour multiplier son impact et augmenter le nombre d'élèves. Vous connaissez la difficile équation à résoudre : moins d'élèves dans le scolaire dans le Tonnerrois, et augmenter tout de même le nombre d'élèves au niveau du Conservatoire, de la Cité Éducative et Artistique. En nouvelle discipline, je pense notamment au théâtre. Cette Cité Éducative et Artistique n'est pas un temple réservé aux initiés, c'est un outil vivant qui doit aller vers les communes.

Le CLÉA prolonge cette logique en mettant des artistes professionnels en contact direct avec les habitants, dans leurs espaces quotidiens, les classes, les médiathèques, les salles des fêtes. C'est un levier d'émancipation pour notre jeunesse. Il faut le poursuivre et l'amplifier.

Même ambition côté sport. Pourquoi ne pas imaginer un grand événement sportif d'envergure, fédérateur, qui valorise les paysages du Tonnerrois et attire des participants extérieurs ? Pour ancrer la pratique dans le quotidien, un soutien financier aux communes pour des équipements de proximité : City Stade, parcours de santé pour tous les âges.



## Conseil Communautaire du 14 avril 2026

### PROCÈS-VERBAL

Mes priorités sont donc les suivantes :

- Améliorer la lisibilité de l'offre pour les familles.
- Assurer une continuité des parcours de l'éveil à l'amateur éclairé.
- Favoriser un ancrage dans la vie associative locale.

La culture et le sport constituent le ciment de notre identité commune et ne doivent pas rester l'apanage de la ville centre. Je vous remercie.

*(Applaudissements).*

Monsieur le Président : Nous procédons au vote.

*(Le vote se déroule à l'appel de chaque élu)*

*À l'issue, le dépouillement a lieu.*

Le résultat est le suivant :

. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....	2
– nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	73
– bulletins blancs .....	10
– bulletins nuls.....	3
– Nombre de suffrages exprimés.....	60
– Majorité absolue .....	37
– M. Marc CALONNE.....	2
– M. Emmanuel DELAGNEAU.....	53
– M. José PONSARD.....	5

Monsieur le Président : Je proclame M. Emmanuel DELAGNEAU 7<sup>e</sup> vice-président de la Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne. Il est installé immédiatement dans ses fonctions.  
*(Applaudissements).*

### ↳ 8<sup>E</sup> VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président : Nous enchaînons avec la 8<sup>e</sup> vice-présidence qui serait en charge de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, de l'aide à la parentalité et de la lutte contre les discriminations. Je propose Mme Athéna GIOTOPOULOU-DAVID.

Il n'y a pas d'autres candidats.

Mme Athéna GIOTOPOULOU-DAVID : Bonsoir à toutes et à tous. Je suis la moins connue dans cette assemblée. Je m'appelle Athéna GIOTOPOULOU-DAVID et je suis maire de Nuits-sur-Armançon depuis le 15 mars. Il s'agit de mon premier mandat. Je suis arrivée en France en 1981, au moment de l'entrée de la Grèce dans la Communauté Européenne. Lorsque, avec mes quatre enfants, nous avons décidé de nous installer en France, j'ai changé de domaine professionnel (je suis archéologue de



## Conseil Communautaire du 14 avril 2026

### PROCÈS-VERBAL

formation) et je suis entrée dans l'Éducation nationale. J'ai servi l'institution pendant 32 ans en tant que principale, puis proviseure dans les académies de Strasbourg, de Paris et de Créteil. En dehors de multiples missions, j'ai travaillé avec les mairies d'Aubervilliers et de La Courneuve dans le cadre de la politique de la ville et de la cité éducative. Mon installation dans le Tonnerrois, à Nuits-sur-Armançon, date de juillet 2002, mais pendant 24 ans, je faisais des allers-retours entre Nuits et Paris. Je suis à la retraite et installée définitivement depuis quatre mois.

Depuis une semaine, je fais partie de l'équipe de Cédric CLECH, que je remercie vivement de sa confiance. Je suis très fière d'être l'une des trois femmes de son équipe. Ce n'est jamais assez, mais c'est déjà important pour l'implication des femmes dans la vie collective.

Petite enfance, enfance, jeunesse, aide à la parentalité et lutte contre les discriminations : ce sont les missions qui me seront confiées si je suis élue.

Nous ne pourrions pas rendre le Tonnerrois attractif ni inciter les jeunes couples à s'y installer si nous ne pouvons pas leur garantir des solutions innovantes de garde et de proximité pour simplifier leur quotidien. Une étude sera menée pour répondre au manque de structures d'accueil « petite enfance » à Flogny-la-Chapelle, Ancy-le-Franc et Ravières. Le multi-accueil à la crèche intercommunale de Tonnerre deviendra le pilier de la petite enfance et sera accessible à tous les parents de la collectivité pour soutenir l'équilibre entre vie familiale et professionnelle.

Notre volonté est également de maintenir un maillage territorial fort, de telle sorte que chaque enfant, quel que soit son village, ait accès à des activités d'éveil et à des loisirs structurants. Les adolescents font partie de la population qui a le plus souffert par le Covid. Leur santé mentale reste très fragile. Nous renforcerons leur accompagnement avec des actions de prévention sur la santé et les conduites à risque (harcèlement, cyberharcèlement, addiction aux produits illicites).

Nous ne pourrions pas agir sur les enfants si nous n'accompagnons pas les parents. En tant que maires, vous avez tous reçu ou connu des parents démissionnaires, perdus ou en souffrance. Être parent n'est pas un métier facile.

Enfin, nous sommes persuadés que la lutte contre les discriminations passe par l'égalité des chances. En faisant de l'inclusion une priorité, nous pourrions « vivre ensemble » en respectant la dignité de chaque citoyen et en assurant une cohésion sociale.

J'ai la tête pleine de projets et d'idées, mais j'ai besoin de temps pour les adapter à la fonction et au territoire. Je sais comment je travaille : être sur le terrain le plus rapidement possible pour rencontrer les différents acteurs, les écouter, recenser les difficultés rencontrées et les actions déjà mises en place. J'adore travailler en équipe dans le respect des uns et des autres. Je le ferai avec détermination, bienveillance, humanité et transparence, tout en restant attachée à la justice et à l'équité.

Merci de votre écoute.

*(Applaudissements).*

Monsieur le Président : Nous procédons au vote.

PROCÈS-VERBAL

*(Le vote se déroule à l'appel de chaque élu)*

*À l'issue, le dépouillement a lieu.*

Le résultat est le suivant :

. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....	3
– nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	72
– bulletins blancs .....	11
– bulletins nuls.....	0
– Nombre de suffrages exprimés.....	61
– Majorité absolue.....	37
– Mme Athéna GIOTOPOULOU DAVID.....	52
– M. José PONSARD.....	9

Monsieur le Président : Je proclame Mme Athéna GIOTOPOULOU DAVID 8<sup>e</sup> vice-présidente de la Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne. Elle est installée immédiatement dans ses fonctions. *(Applaudissements)*.

↳ 9<sup>E</sup> VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président : Nous enchaînons avec la 9<sup>e</sup> vice-présidence qui serait en charge des fonctions supports, de la mutualisation et de la santé. Je propose M. Pascal LENOIR.

Y a-t-il d'autres candidats ? Marc CALONNE.

M. Pascal LENOIR : Bonsoir. Dernier de la soirée à passer sur deux sujets un peu épineux : celui de la mutualisation des fonctions supports et celui de la santé, mais plus globalement sur la manière dont nous souhaitons conduire, avec Cédric CLECH, notre intercommunalité.

Je vais me permettre de vous relire deux phrases que j'ai cru utile de vous écrire pour bien comprendre le sens de notre démarche. « *L'Intercommunalité que nous souhaitons bâtir se veut une structure forte qui épaulé chaque maire sans l'effacer, mettant une expertise de haut niveau au service des projets communaux dans le cadre d'une gouvernance transparente* ».

Deuxième paragraphe : « *Cette unité sera le socle de notre combat quotidien contre la désertification médicale, nous permettant de déployer des moyens offensifs pour attirer des praticiens et soutenir notre hôpital, afin de garantir à chaque habitant du Tonnerrois une offre de soins moderne et durable* ».

Ce sont les objectifs que nous nous sommes fixés en réfléchissant à la manière dont nous souhaiterions faire évoluer notre communauté de communes. Et si vous prenez l'article de l'Yonne Républicaine de ce matin, article qui finalement présentait la candidature de Cédric CLECH en sa qualité de candidat à la présidence de la communauté de communes, vous avez pu lire un papier qui traitait très peu du sujet et qui abordait un autre sujet aussi important que les précédents. C'est le sujet budgétaire. Je sais que ce

PROCÈS-VERBAL

n'est pas Cédric qui est à l'origine de ces propos, ce n'est pas moi non plus. Par voie de conséquence, on a là une matière, une expression qui témoigne du combat qui nous attend par rapport à la question budgétaire de notre communauté de communes. Tout en préférant écouter les uns et les autres parler de leurs projets, parler de leurs envies, parler de leur volonté de faire progresser le territoire, il y a une contrainte qui s'imposera à tous, mes amis, et vous le savez très bien, c'est la contrainte budgétaire. C'est la contrainte qui existe sur notre territoire. Je ne vais pas rentrer dans les détails mais globalement il ya un déséquilibre entre les recettes et les dépenses qu'il faut essayer de restructurer.

C'est ce que nous avons essayé de faire dans le cadre de la commission des finances, dont l'origine appartient à Régis LHOMME, dans le cadre de la CLECT dont la réunion appartient à Régis LHOMME.

C'est ce que nous avons essayé de travailler les uns et les autres avec nos convictions, avec la certitude que, pour faire avancer le territoire, il faut résoudre cette équation. Cela ne veut pas dire que nous ne pourrions pas investir. Cela ne veut pas dire que nous ne pourrions pas décider d'un fonds de concours. Cela ne veut pas dire que nous ne pourrions pas acheter une balayeuse (par exemple), parce que ces opérations, sont des dépenses d'investissement et nous le savons tous, il existe une enveloppe globale qui permet de financer les dépenses d'investissement.

Par ailleurs, il existe des aides que nous accorde la Région dans le cadre du contrat territorial alloue un financement de l'ordre de 700 ou 800 000 € permettant de financer les dépenses investissement de la communauté de communes et des communes du territoire. Le sujet majeur de notre communauté de communes, c'est, avant tout, l'équilibre de la section de fonctionnement. Et, comme il s'agit d'un sujet de fonctionnement, au-delà des pistes de travail dégagées par la commission des finances ou par la CLECT, nous avons décidé de vous proposer avec Cédric une solution originale qui s'appelle la mutualisation des fonctions support.

C'est quoi vous allez me dire ces vocables que nous n'avons pas l'habitude d'entendre dans notre milieu communal ?

Pourtant, on en parle depuis longtemps de cette mutualisation des fonctions supports. D'abord, quelle est la définition des fonctions support ? C'est avant toute chose le domaine financier et les ressources humaines. Et si l'on regarde ces deux aspects-là, nous avons une communauté de communes avec une envergure financière comparable en nombre de dépenses avec la Ville de Tonnerre, et nous avons peu ou prou un niveau de masse salariale comparable, par ailleurs, du moins en termes d'équivalents temps plein, avec une proportion supérieure pour la communauté de communes. Mais les règles des ressources humaines, les règles statutaires sont les mêmes, les régimes indemnitaires sont quasiment identiques. Par voie de conséquence, en travaillant sur un travail commun, sur une mutualisation, nous ferons, nous en sommes convaincus, des économies d'échelle importantes qui nous permettront de gagner, d'une part en savoir-faire, en compétence, en opérationnalité et d'autre part, au niveau budgétaire.

Les fonctions support, ce n'est pas cela. Dans notre réflexion les fonctions supports incluent l'urbanisme, la communication et peut-être un jour – on en reparlera entre nous – la direction des services techniques. Je n'ai pas dit les services techniques, j'ai bien dit la direction des services techniques. C'est par ce biais-là aussi que l'on imaginera mettre en place des économies d'échelle et par ce biais, améliorer l'autofinancement de la communauté de communes.

PROCÈS-VERBAL

Autre proposition : la commission des finances. Nous souhaitons que la commission des finances, qui a prouvé son utilité, soit présidée par une personne hors le COMEX. Le vice-président, c'est-à-dire moi-même, en charge de cet aspect participera bien évidemment à la commission des finances, mais nous souhaitons que la présidence de cette commission assurée par un délégué communautaire qui n'appartient pas au COMEX voire qui n'appartient pas au bureau. Cela sera à décider entre nous. Cela nous paraît quelque chose d'important, cela nous paraît un gage d'indépendance, un gage de confiance et un gage de transparence.

Enfin, l'idée globale dans cet aspect de mutualisation, c'est d'essayer de dégager un pôle composé de plusieurs personnes, peut-être, qui soit le pôle référent par rapport à tout ce que Émilie à développer dans son propos, sur l'aide ou sur l'ingénierie que la Communauté de communes serait à même d'apporter à l'ensemble des communes du territoire, ce, sans modifier le niveau des recrutements à l'intérieur de la communauté de communes.

J'arrête sur ce volet là pour vous parler de la santé.

Pour moi, le premier sujet de la santé, c'est convaincre l'Agence Régionale de Santé à l'opposé de la réponse qu'elle avait effectué à la commune d'Épineuil que notre territoire est fragilisé dans des proportions importantes s'agissant de l'offre médicale et plus particulièrement de l'offre médicale privée. Qu'il y a sur l'ensemble du territoire une problématique particulière que l'Agence Régionale de Santé doit anticiper de telle manière que l'on améliore les dispositifs de recrutement des praticiens.

Deuxième axe de travail, s'agissant de la santé, c'est la relation avec l'hôpital. Cette relation est déterminante. C'est autour de l'hôpital que l'on construira un pôle qui soit capable d'accueillir des jeunes médecins en situation de stagiaire, éventuellement, pour qu'ils deviennent ensuite des professionnels exerçant au sein de l'hôpital, voire en leur offrant des possibilités de s'installer en secteur libéral.

C'est également en allant chercher l'ensemble des jeunes Tonnerrois habitant le territoire du Tonnerrois qui sont en faculté de médecine, les approcher individuellement et analyser avec eux si nous ne pouvons pas construire un projet qui leur permettrait de s'installer sur le territoire en valorisant des aides communautaires à définir, mais également en leur expliquant ce qu'est un territoire classé Zone France Ruralités Revitalisation, en leur expliquant les aides qu'ils peuvent obtenir de la Région ou du Conseil départemental, bref, en les sensibilisant sur l'importance de venir s'installer dans des territoires comme les nôtres.

C'est pour moi un élément important qui doit s'articuler avec les médecins en place. Et l'un des premiers axes de travail que j'animerai si je suis élu vice-président en charge de ce secteur c'est celui de travailler avec les médecins, les praticiens de telle manière que l'on comprenne quelle est leur trajectoire, que l'on on comprenne ce qu'ils veulent faire. Que l'on examine avec eux s'il y a des possibilités de vacation pour ceux qui partent en retraite. Bref, que l'on travaille dans un environnement de confiance avec l'ensemble de ces praticiens.

Je retiens comme quelque chose de positif, les propos de José PONSARD s'agissant des maisons de santé s'agissant du rôle que la communauté de communes pourrait avoir avec les uns et les autres, sans oublier un secteur qui est déterminant sur le territoire également : le secteur des maisons de retraite.



## Conseil Communautaire du 14 avril 2026

### PROCÈS-VERBAL

La santé sur le territoire, ce n'est pas que la question des professionnels médicaux privés, c'est bien sûr ça, mais ce n'est pas que ça. C'est aussi la question des maisons de retraite. C'est aussi le travail avec le CHT et le GHT, c'est aussi le travail avec les établissements médico--sociaux, c'est aussi le travail avec Activ'UNA. C'est aussi la problématique d'amener sur le territoire, dans le cadre du GHT, des spécialistes qui viennent assurer des permanences au sein de notre hôpital, plutôt que les habitants du territoire se rendent sur Auxerre ou sur Dijon.

C'est quand même quelque chose qui me paraît assez simple à mettre en place dans le cadre de notre Contrat Local de Santé et du GHT.

Voilà globalement quelques propos que je voulais tenir dans le cadre de ma candidature. J'espère avoir répondu à vos interrogations sur la définition des mots et des intentions et je m'en remets à vos suffrages en vous remerciant de votre attention. (*Applaudissements*).

Monsieur Marc CALONNE : Bonsoir à toutes et tous. Je vais me présenter quand même très rapidement, je vous rassure, je serai très très bref. Donc, je suis Marc CALONNE. J'ai été ingénieur et j'ai occupé des postes de direction dans l'industrie. Je suis actuellement retraité. J'ai été élu au conseil municipal à Cheney lors d'une élection partielle en 2016, puis maire en 2020 et en 2026. J'ai occupé les fonctions de vice-président à la Communauté de communes de 2020 à 2024, et je me suis surtout investi dans les travaux de la commission des finances et de la CLECT sur la fin de la mandature. Je ne vais pas m'exprimer sur le contour de cette neuvième vice-présidence.

En fait, mon souhait est surtout de partager avec vous une grosse interrogation que j'ai eue. Après avoir demandé de façon insistante, la création d'une commission des finances, qui a d'ailleurs bien travaillé une fois qu'elle a été mise en place, on a passé un très long temps à mettre en place un nouvel exécutif élargi à neuf vice-présidences, et l'on n'a pas de vice-présidence finances. Cela me paraît un petit peu incompréhensible, mais bon, c'est comme ça.

Néanmoins, compte tenu de l'ensemble des mesures présentées dans le programme, que ce soit du fonctionnement ou de l'investissement, dont on ne sait pas précisément comment ce sera financé, je suis un petit peu surpris et dubitatif quant à l'ouverture et la transparence. Mais j'attendrai le fonctionnement de la future commission des finances qui sera mise en place pour me prononcer.

Donc, je n'ai pas de programme spécifique. Je m'attendais plutôt à ce qu'il y ait une vice-présidence Finances sur laquelle j'aurais pu m'exprimer beaucoup plus longuement. Je n'attends donc pas à être élu de toute façon, mais je m'en remets à vos suffrages et je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Président : Nous procédons au vote.

*(Le vote se déroule à l'appel de chaque élu)*

*À l'issue, le dépouillement a lieu.*

Le résultat est le suivant :

- Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 3
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne ..... 72
- bulletins blancs ..... 1



## Conseil Communautaire du 14 avril 2026

### PROCÈS-VERBAL

– bulletins nuls.....	0
– Nombre de suffrages exprimés.....	71
– Majorité absolue.....	37
– M. Marc CALONNE.....	30
– M. Pascal LENOIR.....	41

Monsieur le Président : Je proclame M. Pascal LENOIR 9<sup>e</sup> vice-président de la Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne. Il est installé immédiatement dans ses fonctions. (*Applaudissements*).

Chers collègues, merci infiniment pour votre patience aux uns et aux autres, et merci également pour votre confiance pour ce mandat qui s'ouvre.

**N° 29/2026 - ADMINISTRATION GENERALE – ELECTION – ELECTION DES VICE-PRESIDENTS**

*Le conseil communautaire,*

*Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-6, L. 5211-6-1 et L. 5211-9,*

*Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCL/2019/1161 en date du 18 septembre 2019, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre,*

*Vu la délibération n° 58-2019 relative à la répartition des sièges du conseil communautaire,*

*Vu la délibération n° 28-2026 du conseil communautaire du 14 avril 2026 relative à la composition du bureau,*

*Vu le procès-verbal des élections annexé à la présente délibération,*

*Vu les résultats du scrutin,*

*Considérant que le conseil communautaire comprend 75 conseillers en exercice,*

*Considérant que le quorum est atteint,*

● **DÉCIDE**

*De proclamer les résultats suivants et d'installer immédiatement les vice-présidents dans leurs fonctions :*

<b>Fonction</b>	<b>Nom</b>
Premier vice-président ou première vice-présidente	Monsieur Thierry DURAND
Deuxième vice-président(e)	Monsieur Franck MANSANTI
Troisième vice-président(e)	Madame Audrey LACROIX
Quatrième vice-président(e)	Monsieur Dominique VARAILLES
Cinquième vice-président(e)	Monsieur Benoît FERRARI
Sixième vice-président(e)	Madame Emilie ORGEL
Septième vice-président(e)	Monsieur Emmanuel DELAGNEAU
Huitième vice-président(e)	Madame Athéna GIOTOPOULOU- DAVID
Neuvième vice-président(e)	Monsieur Pascal LENOIR

#### 4. LECTURE CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Monsieur le Président : Vous avez toutes et tous présenté cette charte de l'élu local à vos conseils municipaux respectifs, mais je suis dans l'obligation de la relire.

Je dois vous énoncer ses neuf points. « Dans l'exercice de son mandat, l'élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité, ainsi que les lois et les symboles de la République.

*L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.*

*L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.*

*L'élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions.*

*Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures qui lui accordent un avantage personnel ou professionnel.*

*L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné.*

*Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et des décisions prises dans le cadre de ses fonctions.*

*L'élu local déclare, dans un registre tenu par la collectivité territoriale, les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 €, dont il a bénéficié en raison de ce mandat. Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative, les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif ».*

#### 5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 MARS 2026

Monsieur le Président : Y a-t-il des observations, des questions concernant le procès-verbal du 10 mars 2026 ?

**Le procès-verbal du 10 mars 2026 est adopté à l'unanimité**

#### 6. DELEGATIONS AU PRÉSIDENT

Monsieur le Président : La délibération suivante est importante. Comme vous le savez, afin que les services puissent continuer à fonctionner dans de bonnes conditions, je vous propose de pouvoir utiliser les mêmes délégations de pouvoirs qui sont conférées, donc à l'exécutif que la mandature passée. En revanche, s'il y a des modifications dans ces délégations, nous en reparlerons dans un prochain conseil, à une heure plus raisonnable.

Est-ce qu'il y a des questions particulières ? Je le passe au vote.

**N° 30/2026 - ADMINISTRATION GENERALE – DELEGATION - DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.5211-10, L.5211-2 et L.2122-17,*

*Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCPP/SRCL/2013/0208 en date du 24 mai 2013 portant création de la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » (CCLTB),*

*Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCPP/SRCL/2014/0370 en date du 28 septembre 2014 portant rectification des compétences facultatives de la CCLTB,*

*Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCPP/SRCL/2014/0478 en date du 28 novembre 2014 portant modifications des statuts de la CCLTB,*

*Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCPP/SRC/2016/0393 en date du 30 août 2016 portant modifications des statuts de la CCLTB,*

*Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCPP/SRC/2017/0678 en date du 11 août 2017 constatant la mise en conformité des statuts de la CCLTB,*

*Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCPL/BCL/2018/0314 en date du 12 février 2018 portant modification des statuts de la CCLTB,*

*Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCL/2021/0706 en date du 29 juin 2021 portant transfert de la compétence « autorité organisatrice de la mobilité »,*

*Vu la délibération n° 27-2026, en date du 14 avril 2026 portant élection du président de la CCLTB,*

*Considérant que le président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :*

- Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;*
- De l'approbation du compte financier unique ;*
- Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;*
- Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;*
- De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;*
- De la délégation de la gestion d'un service public ;*
- Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.*

*Considérant que pour faciliter la bonne marche de l'administration intercommunale, l'article L.5211-10 du CGCT prévoit la possibilité de déléguer au président certaines attributions en dehors de celles mentionnées ci-dessus,*

*Considérant la nécessité de garantir une continuité de l'activité communautaire sur des matières souvent tributaires de délais parfois courts,*

*Il est proposé de charger le président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, d'effectuer l'ensemble des opérations suivantes :*

PROCÈS-VERBAL

- 1°- de procéder, dans les limites d'un million d'euro par emprunt, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a) de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions du c) de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires,
- 2°- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et accords-cadres passés sans publicité ni mise en concurrence préalables ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au budget,  
de prendre toute décision concernant les achats réalisés dans le cadre d'une centrale d'achat, quel qu'en soit leur montant,  
de prendre toute décision concernant les avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 15 % lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- 3°- de passer les contrats d'assurance et leurs avenants ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- 4°- de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne »,
- 5°- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- 6°- de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers et immobiliers jusqu'à 10 000 €,
- 7°- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- 8°- d'intenter au nom de la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » les actions en justice ou de la défendre dans les actions intentées contre elle, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 €, devant l'ensemble des juridictions de l'ordre administratif ou de l'ordre judiciaire, y compris, s'il y a lieu, en ayant recours à un avocat (jurisprudence),
- 9°- de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules de la CCLTB,
- 10°- de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum d'un million d'euros,
- 11°- d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés intercommunales utilisées par les services publics du Tonnerrois en Bourgogne,
- 12°- de déposer, pour le compte de la CCLTB, toutes demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens communautaires,
- 13°- de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement,
- 14°- d'autoriser, au nom de l'intercommunalité, l'adhésion et le renouvellement de l'adhésion à toute association,
- 15°- de demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions, quelle que soit la nature de l'opération susceptible d'être subventionnée et sans condition de montant ainsi que de signer tout acte y afférent,
- 16°- de candidater à tout appel à projets ou appel à manifestation d'intérêt et de signer tout document afférent,
- 17°- de prendre toute décision concernant l'attribution et le versement de subventions par la CCLTB en son nom pour l'attribution d'aides à des tiers, après avis consultatif de la commission concernée, dans la limite de 5 000 €

PROCÈS-VERBAL

18°- d'autoriser la signature de toutes conventions (hors conventions prévus au point 2°) d'un montant inférieur ou égal à 40 000 € HT,

19°- de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans, consentis à titre gratuit ou onéreux pour les biens meubles ou immeubles au profit de ou octroyés par la CCLTB,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire hors la présence de Monsieur le Président,	72	<b>pour</b>
		<b>contre</b>
		<b>abstention</b>

● **CHARGE** le président jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, d'effectuer l'ensemble des opérations ci-dessus mentionnées,

● **AUTORISE** le président, à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

● **PRÉVOIT** qu'en cas d'empêchement du président, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la présente délégation d'attributions pourront être prises par son suppléant,

● **RAPPELLE** que, lors de chaque réunion du conseil communautaire, le président rendra compte des attributions exercées, par elle-même et le bureau, par délégation du conseil communautaire.

## 7. DECISIONS

Décision n° 6

Décision n° 7

Monsieur le Président : Vous avez eu connaissance des décisions qui ont été prises entre le dernier conseil et ce jour. Il s'agit des tarifs de location pour ACTIV UNA à Ancy-le-Franc ainsi que les subventions et cotisations et adhésions de l'année 2026, vous les avez reçues. Pour votre parfaite information et communication à l'ensemble des organes et aussi aux associations qui, on le sait, attendent avec impatience pour pouvoir boucler leur plan de financement de leurs événements ou manifestations.

Et il n'y a pas eu de questions et informations diverses à ma connaissance.

Ce premier conseil communautaire d'installation touche à sa fin. Merci encore pour votre confiance. Merci aux agents de la collectivité d'avoir préparé cette élection. Merci et à très bientôt.

La séance est levée à 02h06.

PROCÈS-VERBAL

**SIGNATURES**

Les Présidents de séance

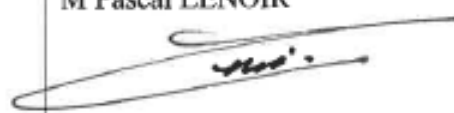
M Jacques ROBETTE

Conseiller communautaire le plus âgé



Le secrétaire de séance

M Pascal LENOIR



M Cédric Clech

Président





## Conseil Communautaire du 14 avril 2026

### PROCÈS-VERBAL

#### **LISTE DES DÉLIBÉRATIONS**

Délibération n°27-2026 : AG – Election du Président

Délibération n°28-2026 : AG – Composition du bureau

Délibération n°29-2026 : AG – Election Vice-Présidents

Délibération n°30-2026 : AG – Délégation d'attribution du conseil communautaire au président

## PROCÈS-VERBAL

### FEUILLE DE PRÉSENCE

Feuille de présence

Intitulé de la réunion : Conseil Communautaire  
Date de la réunion : Mardi 14 avril 2026 à 19h

"Lieu de la réunion :  
Salle Polyvalente Ancy le Franc"

Commune	Nom, prénom (cochez svp)	SIGNATURE TITULAIRE OU SUPPLÉANT	Absent / Absent excusé a donné pouvoir à .....	SIGNATURE POUVOIR
1	Aisy-sur-Armançon <input checked="" type="checkbox"/> M. Dézé Nicolas (titulaire) ou représenté par : <input checked="" type="checkbox"/> Mme Finco Marie-Emmanuelle (suppléante)		a donné pouvoir à .....	
2	Ancy-Le-Franc <input checked="" type="checkbox"/> M. Delagnau Emmanuel (titulaire)		a donné pouvoir à .....	
3	Ancy-Le-Franc <input checked="" type="checkbox"/> M. Diche Jean-Marc (titulaire)		a donné pouvoir à .....	
4	Ancy-Le-Franc <input checked="" type="checkbox"/> M. Robette Jacques (titulaire)		a donné pouvoir à .....	
5	Ancy-Le-Libre <input checked="" type="checkbox"/> M. Primard Laurent (titulaire) ou représenté par : <input checked="" type="checkbox"/> M. Massé Jean (suppléant)		a donné pouvoir à .....	
6	Argenteuay <input checked="" type="checkbox"/> Mme Tronel Catherine (titulaire) ou représentée par : <input checked="" type="checkbox"/> M. Tronel Michel (suppléant)		a donné pouvoir à .....	
7	Argenteuil sur Armançon <input checked="" type="checkbox"/> Mme Lebreton Laure (titulaire) ou représentée par : <input checked="" type="checkbox"/> M. Guillemenot Gilles (suppléant)		a donné pouvoir à .....	
8	Arthonnay <input checked="" type="checkbox"/> Mme Rousseau Josiane (titulaire) ou représentée par : <input checked="" type="checkbox"/> M. Leonard Jean-Claude (suppléant)		a donné pouvoir à .....	
9	Baon <input checked="" type="checkbox"/> M. Gonzalez Rémi (titulaire) ou représenté par : <input checked="" type="checkbox"/> Mme Escobar Sylviane (suppléante)		a donné pouvoir à .....	
10	Bernoull <input checked="" type="checkbox"/> M. Forgeot Gilles (titulaire) ou représenté par : <input checked="" type="checkbox"/> M. Laugetot Patrice (suppléant)		a donné pouvoir à .....	
11	Chassignelles <input checked="" type="checkbox"/> Mme Jerusalem Anne (titulaire) ou représentée par : <input checked="" type="checkbox"/> M. Truchy Maryan (suppléant)		a donné pouvoir à .....	
12	Cheney <input checked="" type="checkbox"/> M. Calonne Marc (titulaire) ou représentée par : <input checked="" type="checkbox"/> M. Grapin Thomas (suppléant)		a donné pouvoir à .....	
13	Collan <input checked="" type="checkbox"/> Mme Gibier Pierrette (titulaire) ou représentée par : <input checked="" type="checkbox"/> M. Vocoret Sébastien (suppléant)		a donné pouvoir à .....	
14	Cruzy-Le-Châtel <input checked="" type="checkbox"/> M. Durand Thierry (titulaire) ou représenté par : <input checked="" type="checkbox"/> M. Brigand Jean-Pierre (suppléant)		a donné pouvoir à .....	
15	Cry-Sur-Armançon <input checked="" type="checkbox"/> M. Hacquin Denis (titulaire) ou représenté par : <input checked="" type="checkbox"/> M. Guinot Michel (suppléant)		a donné pouvoir à .....	
16	Dannemoine <input checked="" type="checkbox"/> M. Crouzet Pierre-Louis (titulaire) ou représenté par : <input checked="" type="checkbox"/> M. Hubert Coralie (suppléant)		a donné pouvoir à .....	
17	Dyé <input checked="" type="checkbox"/> M. Rouget Yves (titulaire) ou représentée par : <input checked="" type="checkbox"/> M. Viaux Philippe (suppléant)		a donné pouvoir à .....	
18	Epineuil <input checked="" type="checkbox"/> Mme Veyrat Dal Degan Julie (titulaire) ou représentée par : <input checked="" type="checkbox"/> M. Legrand Stéphane (suppléant)		a donné pouvoir à .....	
19	Flogny La Chapelle <input checked="" type="checkbox"/> M. Mansanti Franck (titulaire)		a donné pouvoir à .....	
20	Flogny La Chapelle O Mme Bourlquet Audrey (titulaire)		a donné pouvoir à <u>M. MANSANTI Franck</u>	
21	Flogny La Chapelle <input checked="" type="checkbox"/> M. Denombret Jean-Marie (titulaire)		a donné pouvoir à .....	
22	Fulvy <input checked="" type="checkbox"/> Mme Soret Françoise (titulaire) ou représentée par : <input checked="" type="checkbox"/> M. Biziot Hervé (suppléant)		a donné pouvoir à .....	
23	Gigny <input checked="" type="checkbox"/> M. Lanasman Gérard (titulaire) ou représentée par : <input checked="" type="checkbox"/> M. Dutartre Denis (suppléant)		a donné pouvoir à .....	
24	Gland <input checked="" type="checkbox"/> M. Camus Sandrine (titulaire) ou représentée par : <input checked="" type="checkbox"/> M. Camus Florent (suppléant)		a donné pouvoir à .....	

## PROCÈS-VERBAL

Feuille de présence

Intitulé de la réunion : Conseil Communautaire  
Date de la réunion : Mardi 14 avril 2026 à 19h

"Lieu de la réunion :  
Salle Polyvalente Ancy le Franc"

Commune	Nom, prénom (cochez svp)	SIGNATURE TITULAIRE OU SUPPLÉANT	Absent / Absent excusé a donné pouvoir à .....	SIGNATURE POUVOIR
25	Jully <input checked="" type="checkbox"/> Mme Aubriot Mélanie (titulaire) ou représentée par : <input type="checkbox"/> M Dewaele Cédric (suppléant)		a donné pouvoir à .....	
26	Junay <input checked="" type="checkbox"/> M. Prot Dominique (titulaire) ou représentée par : <input type="checkbox"/> M. Lhomme Ludovic (suppléant)		a donné pouvoir à .....	
27	Lézennes <input checked="" type="checkbox"/> Mme Lacroix Audrey (titulaire)		a donné pouvoir à .....	
28	Lézennes <input checked="" type="checkbox"/> M. Aumaitre Damien (titulaire)		a donné pouvoir à .....	
29	Méisey <input checked="" type="checkbox"/> Mme Rondot Pascaline (titulaire) ou représentée par : <input type="checkbox"/> M. Bouchard Michel (suppléante)		a donné pouvoir à .....	
30	Molosmes <input checked="" type="checkbox"/> M. Cotas Alexandre (titulaire) ou représentée par : <input type="checkbox"/> Mme Fourrey Bertha (suppléant)		a donné pouvoir à .....	
31	Nuits-Sur-Armançon <input checked="" type="checkbox"/> Mme Giotopoulou-David Athéna (titulaire) ou représentée par : <input type="checkbox"/> M. Desgroisilles Josiane (suppléant)		a donné pouvoir à .....	
32	Pacy-Sur-Armançon <input checked="" type="checkbox"/> Mme Franche Céline (titulaire) ou représentée par : <input type="checkbox"/> M Ravetier Charles (suppléante)		a donné pouvoir à .....	
33	Perrigny-Sur-Armançon <input checked="" type="checkbox"/> M Coquille Eric (titulaire) ou représentée par : <input type="checkbox"/> Mme Schutte Sylvie (suppléante)		a donné pouvoir à .....	
34	Pimelles <input checked="" type="checkbox"/> M. Retif Adrien (titulaire) ou représentée par : <input type="checkbox"/> Mme Goussard Nadège (suppléant)		a donné pouvoir à .....	
35	Quincerot <input checked="" type="checkbox"/> M. Bethouart Serge (titulaire) ou représentée par : <input type="checkbox"/> M Papillon Joel (suppléante)		a donné pouvoir à .....	
36	Ravières <input checked="" type="checkbox"/> M. Letienne Bruno (titulaire)		a donné pouvoir à .....	
37	Ravières <input checked="" type="checkbox"/> M Julien Lionet (titulaire)		a donné pouvoir à .....	
38	Roffey <input checked="" type="checkbox"/> M. Gautheron Rémi (titulaire) ou représentée par : <input type="checkbox"/> Mme Roch Christine (suppléante)		a donné pouvoir à .....	
39	Rugny <input checked="" type="checkbox"/> M Rondot Ludovic (titulaire) ou représentée par : <input type="checkbox"/> M. Neveux Jacky (suppléante)		a donné pouvoir à .....	
40	Saint-Martin-Sur-Armançon <input checked="" type="checkbox"/> M. Lemaire Benjamin (titulaire) ou représentée par : <input type="checkbox"/> M. Moisy Philippe (suppléant)		a donné pouvoir à .....	
41	Sambourg <input checked="" type="checkbox"/> M. Paris Stéphanie (titulaire) ou représentée par : <input type="checkbox"/> M. Forey Bernard (suppléant)		a donné pouvoir à .....	
42	Sennevoy-Le-Bas <input checked="" type="checkbox"/> M. Varailles Dominique (titulaire) ou représentée par : <input type="checkbox"/> Mme Raoux Roseline (suppléante)		a donné pouvoir à .....	
43	Sennevoy-Le-Haut <input checked="" type="checkbox"/> Mme Janiszewski Stéphanie (titulaire) ou représentée par : <input type="checkbox"/> Mme Rougeron Laure (suppléante)		a donné pouvoir à .....	
44	Serrigny <input checked="" type="checkbox"/> M Bostel Christophe (titulaire) ou représentée par : <input type="checkbox"/> Mme Mongeot Natacha (suppléante)		a donné pouvoir à .....	
45	Stigny <input checked="" type="checkbox"/> Mme Dollier Anne (titulaire) ou représentée par : <input type="checkbox"/> M. Guerin Gaetan (suppléant)		a donné pouvoir à .....	
46	Tanlay <input checked="" type="checkbox"/> M. Delprat Eric (titulaire)		a donné pouvoir à .....	
47	Tanlay <input checked="" type="checkbox"/> M. Ferrari Benoit (titulaire)		a donné pouvoir à .....	
48	Tanlay <input checked="" type="checkbox"/> Mme Yvois Caroline (titulaire)		a donné pouvoir à <u>M. DELPRAT Eric</u>	
49	Thorey <input checked="" type="checkbox"/> M. Poinot Nicolas (titulaire) ou représentée par : <input type="checkbox"/> Mme Morize Marie-France (suppléant)		a donné pouvoir à .....	

## PROCÈS-VERBAL

Feuille de présence

Intitulé de la réunion : Conseil Communautaire  
Date de la réunion : Mardi 14 avril 2026 à 19h

"Lieu de la réunion :  
Salle Polyvalente Ancy le Franc"

Commune	Nom, prénom (cochez svp)	SIGNATURE TITULAIRE OU SUPPLÉANT	Absent / Absent excusé a donné pouvoir à .....	SIGNATURE POUVOIR
50	Tissey <input checked="" type="checkbox"/> M. Sabourin Sébastien (titulaire) ou représentée par : <input type="checkbox"/> Mme Moins Florence (suppléante)		a donné pouvoir à .....	
51	Tonnerre <input checked="" type="checkbox"/> M Clech Cédric (titulaire)		a donné pouvoir à .....	
52	Tonnerre <input checked="" type="checkbox"/> Mme Bueloni Annaëlle (titulaire)		a donné pouvoir à .....	
53	Tonnerre <input checked="" type="checkbox"/> M. Ippolito-schwager Lucas (titulaire)		a donné pouvoir à <u>Mme BENOIT Gaëlle</u>	
54	Tonnerre <input checked="" type="checkbox"/> Mme Orgel Emilie (titulaire)		a donné pouvoir à .....	
55	Tonnerre <input checked="" type="checkbox"/> M. Lenoir Pascal (titulaire)		a donné pouvoir à .....	
56	Tonnerre <input checked="" type="checkbox"/> Mme Toulon Sylviane (titulaire)		a donné pouvoir à .....	
57	Tonnerre <input checked="" type="checkbox"/> M. Droulez Thomas (titulaire)		a donné pouvoir à .....	
58	Tonnerre <input checked="" type="checkbox"/> Mme Boufeleh Djamilia (titulaire)		a donné pouvoir à .....	
59	Tonnerre <input checked="" type="checkbox"/> M. Noel Nicolas (titulaire)		a donné pouvoir à .....	
60	Tonnerre <input checked="" type="checkbox"/> Mme Benoit Gaëlle (titulaire)		a donné pouvoir à .....	
61	Tonnerre <input checked="" type="checkbox"/> M. Chaisy Benoit (titulaire)		a donné pouvoir à .....	
62	Tonnerre <input checked="" type="checkbox"/> Mme Hamon Anne-Sophie (titulaire)		a donné pouvoir à <u>M. NOEL Nicolas</u>	
63	Tonnerre <input checked="" type="checkbox"/> M Roy Claude (titulaire)		a donné pouvoir à .....	
64	Tonnerre <input checked="" type="checkbox"/> Mme Prieur Chantal (titulaire)		a donné pouvoir à .....	
65	Tonnerre <input checked="" type="checkbox"/> M. Barjou Gilles (titulaire)		a donné pouvoir à .....	
66	Tonnerre <input checked="" type="checkbox"/> Mme Bailliche Bahya (titulaire)		a donné pouvoir à .....	
67	Trichey <input checked="" type="checkbox"/> Mme Griffon Delphine (titulaire) ou représentée par : <input type="checkbox"/> M. Bouché Laurent (suppléant)		a donné pouvoir à .....	
68	Tranchoy <input checked="" type="checkbox"/> M. Patey Jean-Marie (titulaire) ou représentée par : <input type="checkbox"/> Mme Girard Jocelyne (suppléante)		a donné pouvoir à .....	
69	Vézannes <input checked="" type="checkbox"/> M. Lhomme Régis (titulaire) ou représentée par : <input type="checkbox"/> M. Seurat Laurent (suppléant)		a donné pouvoir à .....	
70	Vézannes <input checked="" type="checkbox"/> M. Pacault Philippe (titulaire) ou représentée par : <input type="checkbox"/> Mme Buffet Anne-Laure (suppléante)		a donné pouvoir à .....	
71	Villiers-Les-Hauts <input checked="" type="checkbox"/> M. Berclier Jacques (titulaire) ou représentée par : <input type="checkbox"/> Mme Petit Clémence (suppléant)		a donné pouvoir à .....	
72	Villon <input checked="" type="checkbox"/> M Heraut Sylvain (titulaire) ou représentée par : <input type="checkbox"/> M. Comet Clément (suppléant)		a donné pouvoir à .....	
73	Vireaux <input checked="" type="checkbox"/> M. Ponsard José (titulaire) ou représentée par : <input type="checkbox"/> M. Houdot Sylvain (suppléant)		a donné pouvoir à .....	
74	Viviers <input checked="" type="checkbox"/> M. Picq Christian (titulaire) ou représentée par : <input type="checkbox"/> M. Balacey Eric (suppléant)		a donné pouvoir à .....	
75	Yrouerre <input checked="" type="checkbox"/> M. Zanin Alain (titulaire) ou représentée par : <input type="checkbox"/> M. Garnier Gilles (suppléant)		a donné pouvoir à .....	